

**ACTES DU  
VII<sup>e</sup> COLLOQUE FRANCO-ITALIEN  
POUR LA DIFFUSION MUTUELLE  
DES LANGUES**

**ATTI DEL  
VII CONVEGNO ITALO-FRANCESE  
PER LA DIFFUSIONE RECIPROCA  
DELLE LINGUE**

Chambéry, France  
19 et 20 octobre 2007

© Union Latine, 131, rue du Bac - 75007 Paris, France  
ISBN : 978-9-291220-29-8

## SOMMAIRE

### ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

Ernesto Bertolaja  
Directeur de la Promotion et de l'Enseignement des Langues, Union Latine//11

James Shepperd  
Vice-président de l'Université de Savoie/15

Pietro Tuminelli  
Attaché du Consulat Général d'Italie à Chambéry/17

Danièle Bac-David  
Adjointe au Maire de Chambéry, Chargée de l'éducation/19

Claude Giroud  
Vice-président du Conseil général de la Savoie/23

Bernadette Laclais  
Vice-présidente de la Région Rhône-Alpes et Maire de Chambéry/27

### SÉANCE PLÉNIÈRE

***La défense de la langue française au XVI<sup>e</sup> siècle et le modèle italien : imitation, émulation, rivalité***

Sabine Lardon, Université de Savoie/33

***Educazione linguistica e plurilinguismo nella zona transfrontaliera***

Silvana Mosca, Inspectrice du Ministère de la "Pubblica Istruzione", Bureau scolaire régional du Piémont/47

***ESABAC : On est en Europe***

Laurent Viérin, Assesseur à l'Education et à la Culture de la Région Autonome Vallée d'Aoste/53

## **PRÉSENTATION DES RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES ATELIERS**

### **Atelier 1/59**

#### ***Cultures d'enseignement / Cultures d'apprentissage des langues romanes***

Président : Pierre Méthivier, Président honoraire de la FNAI (Fédération nationale des professeurs d'italien)

Rapporteur : Françoise Gatulle, Présidente de la FNAI (Fédération nationale des professeurs d'italien)

### **Atelier 2/73**

#### ***Monolinguisme, bilinguisme et plurilinguisme***

Présidents : Anna Bioley, Assessorat à l'Education et à la Culture de la Région Autonome Vallée d'Aoste, et Lorenzo Viale, Président de l'Alliance française "Riviera dei Fiori", Ventimille

Rapporteurs : Valentina Lupi (Université de Gênes) et Odile Pagliari (Académie de Versailles)

### **Atelier 3/77**

#### ***Le rôle de la langue de proximité, facteur de promotion dans les échanges économiques transfrontaliers***

Présidente : Manuela Vico, Professeur de français et responsable de l'Alliance française de Cuneo

Rapporteur : Barbara Meazzi, Maître de Conférences à l'Université de Savoie

## **CLÔTURE DES TRAVAUX : TÉMOIGNAGES ET PERSPECTIVES**

### ***A.N.I.L.F. : testimonianze e prospettive***

Silvia Diegoli, Présidente de la section de Turin de l'A.N.I.L.F. (Associazione Nazionale per l'Insegnamento della Lingua Francese)/91

### ***La situation de l'italien dans l'Académie de Nice***

Patricia Mari-Fabre, Présidente API 06 (Association des professeurs d'italien des Alpes- Maritimes), Professeur au Lycée International de Valbonne/99

## SOMMARIO

### DISCORSI INAUGURALI

Ernesto Bertolaja

Direttore della Promozione e dell'Insegnamento delle Lingue, Unione Latina/11

James Shepperd

Vicepresidente dell'Università di Savoia/15

Pietro Tuminelli

Reggente del Consolato d'Italia a Chambéry/17

Danièle Bac-David

Assessore all'Educazione del Comune di Chambéry/19

Claude Giroud

Vicepresidente del Consiglio Generale della Savoia/23

Bernadette Laclais

Vicepresidente della regione Rhône-Alpes e Sindaco di Chambéry/27

### SEDUTA PLENARIA

*La défense de la langue française au XVI<sup>e</sup> siècle et le modèle italien : imitation, émulation, rivalité*

Sabine Lardon, Università di Savoia/33

*Educazione linguistica e plurilinguismo nella zona transfrontaliera*

Silvana Mosca, Ispettrice del Ministero della Pubblica Istruzione, Ufficio scolastico regionale del Piemonte/47

*ESABAC : On est en Europe*

Laurent Viérin, Assessore all'Istruzione e Cultura della Regione Autonoma Valle d'Aosta/53

## **PRESENTAZIONE DEI RESOCONTI DEI GRUPPI DI LAVORO**

### **Gruppo di lavoro 1/59**

#### ***Culture dell'insegnamento / Culture dell'apprendimento delle lingue romanze***

*Presidente: Pierre Méthivier, Presidente onorario della FNAI (Fédération nationale des professeurs d'italien)*

*Relatore: Françoise Gatulle, Presidente della FNAI (Fédération nationale des professeurs d'italien)*

### **Gruppo di lavoro 2/73**

#### ***Monolinguisimo, bilinguisimo e plurilinguisimo***

*Presidenti: Anna Bioley, Assessorato all'Istruzione e Cultura della Regione Autonoma Valle d'Aosta, e Lorenzo Viale, Presidente dell'Alliance française "Riviera dei Fiori", Ventimiglia*

*Relatori: Valentina Lupi (Università di Genova) e Odile Pagliari (Académie de Versailles)*

### **Gruppo di lavoro 3/77**

#### ***Il ruolo della lingua di prossimità, fattore di promozione negli scambi economici transfrontalieri***

*Presidente: Manuela Vico, Professore di francese e responsabile dell'Alliance française di Cuneo*

*Relatore: Barbara Meazzi, Maître de Conférences all'Università di Savoia*

## **CHIUSURA DEI LAVORI: TESTIMONIANZE E PROSPETTIVE**

### ***A.N.I.L.F. : testimonianze e prospettive***

*Silvia Diegoli, Presidente della sezione di Torino dell'A.N.I.L.F. - Associazione Nazionale per l'Insegnamento della Lingua Francese/91*

### ***La situation de l'italien dans l'Académie de Nice***

*Patricia Mari-Fabre, Presidente dell'API 06 (Association des professeurs d'italien des Alpes Maritimes), Professore al Liceo Internazionale di Valbonne/99*



## **ALLOCUTIONS D'OUVERTURE / DISCORSI INAUGURALI**



**Ernesto Bertolaja**

Direttore della Promozione e dell'Insegnamento delle Lingue,  
Unione Latina

Signora Vice-presidente della Regione Rhône-Alpes e Sindaco di Chambéry,  
Signor Presidente del Consiglio Generale della Savoia,  
Signora Assessore alla Cultura del Comune di Chambéry,  
Signor Reggente del Consolato d'Italia a Chambéry,  
Signor Vice-presidente delle Relazioni Internazionali dell'Università della Savoia,  
Care Professoressa, cari Professori,  
Cari amici,

La VII<sup>a</sup> edizione del Convegno transfrontaliero italo-francese riunisce tutti noi qui presenti oggi nella cornice del Centro Congressi "Le Manège", messo a nostra disposizione dal Comune di Chambéry.

Ringrazio sentitamente gli eletti presenti e le autorità italiane e francesi per il sostegno e l'interesse manifestato per il nostro incontro.

Ringrazio altresì tutti coloro che regolarmente partecipano ai nostri appuntamenti biennali e che si impegnano per favorire l'insegnamento reciproco delle nostre lingue.

Né centro, né periferia, gli spazi transfrontalieri interni all'Europa sono diventati in qualche anno territori economici e politici che costruiscono la loro identità complessa attraverso una lunga tradizione di scambi interculturali e interlinguistici.

Gli spazi transfrontalieri non hanno frontiere, poiché trascendono le frontiere degli Stati; non è possibile conoscere precisamente fin dove si estendono, all'est, all'ovest, a sud e a nord. Si potrebbe dire che ciò che li caratterizza è un "limite illimitato", secondo la bella

espressione del poeta francofono svizzero Philippe Jacottet, uomo di lingue e di lettere, traduttore di Petrarca, Leopardi, Ungaretti, Montale e Bertolucci.

Gli spazi transfrontalieri animano l'Europa, poiché disegnano scenari e danno vita a dinamiche ieri inimmaginabili; dinamiche attraverso le quali le lingue cosiddette minoritarie possono oggi allargare il loro statuto.

Dodici anni fa, all'epoca delle nostre prime riunioni italo-francesi, non potevamo immaginare che si sarebbe sviluppata una tale rete di cooperazione intorno all'insegnamento reciproco delle lingue romanze, e particolarmente dell'italiano qui e del francese in Italia. Una rete che si manifesta attraverso questi Convegni, organizzati alternativamente in una città italiana ed in una francese, sempre con l'appoggio vigilante e generoso delle collettività locali e territoriali. Eravamo ad Aosta due anni fa, oggi siamo a Chambéry. Ringrazio l'amministrazione del Comune di Chambéry per la squisita accoglienza, che ci permette di continuare con i nostri appuntamenti.

Quest'anno sono stati messi in primo piano tre temi complementari ed essenziali alla comprensione dell'interesse della diversità culturale e linguistica transfrontaliera come fattore di sviluppo globale. Nei rispettivi gruppi di lavoro saranno quindi affrontati e discussi i seguenti argomenti:

- la questione delle culture di apprendimento e delle culture di insegnamento delle lingue romanze, ciò che esse condividono fin d'ora e ciò che permetterebbe di facilitare ancora meglio gli scambi di formazione, ciò che le distingue e ciò che potrebbe arricchirle mutuamente;
- le relazioni fra monolinguisimo e plurilinguisimo come condizioni geopolitiche, la possibilità di estendere il bilinguisimo grazie alla fluidità demografica e professionale, attraverso le reti di comunicazione ma soprattutto attraverso un concetto educativo di integrazione regionale;
- la varietà dei ruoli linguistici, con la posta in gioco delle lingue di prossimità come vettori economici, che mostrano come l'economia mondiale è in fondo la somma delle

economie locali, delle vitali e dinamiche reti di connessione che queste sono in grado di realizzare.

Ecco i tre temi che promettono scambi numerosi e fecondi. Scambi che contribuiscono all'allestimento ed al rinforzo di strategie di collaborazione transfrontaliera.

Vi ringrazio per l'attenzione.



**James Shepherd**  
Vice-président de l'Université de Savoie

Monsieur l'Attaché du Consulat Général d'Italie,  
Monsieur le Directeur de la Promotion et de l'Enseignement des  
Langues de l'Union Latine,  
Madame la Vice-présidente de la Région Rhône-Alpes et Maire de  
Chambéry,  
Monsieur le Vice-président du Conseil général de la Savoie,  
Mesdames et Messieurs,

J'ai le grand plaisir aujourd'hui de représenter mon Président Claude  
Jameux, et de dire quelques mots à l'ouverture de ce VII<sup>e</sup> Colloque  
Franco-Italien.

Je tiens à vous dire le très grand plaisir et honneur que je ressens,  
français d'origine britannique, marié à une italienne de Naples,  
d'assister à ce colloque de l'Union Latine en tant que Vice-président  
des relations internationales d'une université française.

Et pas n'importe laquelle, car notre Université en premier lieu était  
historiquement une université de proximité au service des  
populations de la Savoie et de la Haute-Savoie. Mais très rapidement  
depuis sa création, il y a un quart de siècle, l'Université s'est forgée  
une image et une activité forte à l'international et aux actions et  
collaborations transfrontalières : bien entendu du point de vue  
universitaire, ces collaborations sont dans les échanges Erasmus dont  
nous fêtons cette année le vingtième anniversaire, mais également  
des échanges de chercheurs, des collaborations entre nos  
laboratoires, des cotutelles de thèses, et des doubles diplômes dans le  
nouveau Cadre Européen LMD.

Très récemment nous avons signé un accord important avec  
l'Université de Turin, qui sera suivi d'une signature avec  
l'Université de Genève, pour la création d'une école doctorale  
transfrontalière. En Italie nos partenaires sont les Universités de  
Turin, Vallée d'Aoste, Milano, Vercelli certes, mais aussi Venise,

Naples, Rome, Ferrara - en tout une vingtaine de collaborations. Et puisque c'est l'Union Latine qui nous invite aujourd'hui, j'ajouterai qu'en Espagne nous avons une trentaine de collaborations universitaires et en Amérique Latine une quinzaine.

Je tiens tout particulièrement à insister sur la mise en place depuis trois ans de l'ESABAC, avec un appui fort du Rectorat de Grenoble. Nous suivons ce projet très attentivement, nous souhaitons qu'il aboutisse tel qu'il a été conçu et nous nous engageons à assurer pour les étudiants titulaires de l'ESABAC le meilleur accueil à l'Université de Savoie.

Le transfrontalier et les relations avec l'Italie font donc partie de l'identité de l'Université de Savoie et l'apprentissage mutuel des langues et des cultures est un devoir et un vaste chantier pour les années à venir.

En tant que Vice-président des relations internationales je constate un paradoxe : nous recevons à l'Université de Savoie des étudiants d'environ 90 nationalités, or nous ne recevons pas assez d'étudiants italiens et trop peu de nos étudiants apprennent l'italien. Et donc j'en reste, pour conclure, avec ce double constat : une très forte activité transfrontalière avec nos cousins italiens et en même temps beaucoup de travail qui reste à faire pour la rendre encore plus visible, encore plus intéressante, et pour y impliquer durablement les jeunes générations à venir.

Je vous remercie beaucoup de votre écoute, et je vous souhaite un très bon colloque.



**Pietro Tuminelli**

Reggente del Consolato Generale d'Italia a Chambéry

Madame Laclais, Vice-présidente de la Région Rhône-Alpes e Maire de Chambéry,  
Monsieur le Vice-président du Conseil général de la Savoie,  
Madame l'Adjointe Chargée de l'Education,  
Monsieur le Vice-président de l'Université de Savoie,  
Signor Direttore della Promozione e dell'Insegnamento delle Lingue dell'Unione Latina, Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs de l'Education Nationale,  
Signore e Signori Professori di italiano e francese

È con immenso piacere che Vi porgo il benvenuto al *VII° Convegno italo-francese per la diffusione reciproca delle lingue*, in rappresentanza del Consolato d'Italia a Chambéry.

Questo appuntamento, che si ripete ormai da molti anni e che si svolge alternativamente al di qua e al di là delle Alpi, coinvolgendo per l'Italia le regioni di Piemonte, Liguria e Valle d'Aosta e per la Francia le regioni di Rhône Alpes e Provence – Alpes - Côte d'Azur, rappresenta oggi un momento fondamentale di sintesi e riflessione sui concetti di “bilinguismo” e di “lingue di prossimità”.

Il francese e l'italiano, due lingue eleganti, molto vicine sia per la loro comune origine latina, sia per la simile evoluzione subita da entrambe, oltre, naturalmente, alla loro vicinanza geografica, rappresentano oggi due fra le lingue più amate e conosciute al mondo, grazie anche al fatto di essere universalmente considerate due lingue che “veicolano cultura”.

In una realtà come questa, di territori transfrontalieri, in cui due culture, simili eppure diverse, si compenetrano e si fondono quotidianamente, è fondamentale un monitoraggio attento e analitico delle evoluzioni delle due diverse lingue, che possa mettere in luce gli sviluppi e le necessità, i limiti e i punti di forza dei due idiomi.

Questo convegno rappresenta quindi uno strumento concreto di osservazione delle diverse fenomenologie strettamente connesse all'aspetto linguistico: dall'insegnamento delle lingue in territori di frontiera, alle realtà del bilinguismo e del plurilinguismo, dalle ricadute in termini economici che la vicinanza geografica comporta, al concetto macroscopico di interculturalità.

Da sempre il Consolato d'Italia si impegna sul fronte della diffusione della lingua e della cultura italiane all'estero, sia attraverso l'organizzazione di eventi e di manifestazioni che promuovano l'Italia, sia attraverso iniziative di insegnamento della lingua, ed è quindi per me fonte di ulteriore orgoglio poter rappresentare oggi il Consolato d'Italia di Chambéry. Colgo l'occasione per ringraziare i rappresentanti dell'Académie de Grenoble e tutti gli ispettori dell'Education Nationale che operano sul territorio di nostra competenza per aver compreso il ruolo che l'italiano riveste in questi luoghi e per l'appoggio concreto che essi danno alla nostra attività di promozione, come pure il Conseil général de la Savoie che ci sostiene nella diffusione della cultura e della civiltà italiane.

Certo che questo colloquio porterà nuovi spunti e darà il via a nuove attività in materia di studio, ricerca, insegnamento, diffusione delle lingue di prossimità, auguro a tutti voi, Signore e Signori, un buon lavoro.

**Danièle Bac-David**

Adjointe au Maire de Chambéry, Chargée de l'Education

Monsieur l'Attaché du Consulat Général d'Italie,  
Monsieur le Directeur de la Promotion et de l'Enseignement des  
Langues de l'Union Latine,  
Monsieur le Vice-président du Conseil général,  
Monsieur le Représentant de l'Université de Savoie,  
Madame la Vice-présidente du Conseil régional et Maire de  
Chambéry,  
Mesdames et Messieurs, bonjour

Je suis ravie de vous accueillir à Chambéry, dans cette salle de « Le Manège ».

Je suis ravie, en tant qu'Adjointe à l'Education, d'être présente à ce Colloque, je vais y participer toute la journée, car pour nous, pour la ville de Chambéry, l'italien est une langue importante. Depuis de fort nombreuses années, grâce à la participation du Consulat d'Italie, l'enseignement de l'italien est présent dans nos écoles primaires. Les enfants chambériens peuvent pratiquer l'italien du CE2 jusqu'à l'université. En effet, à partir de la sixième il y a l'italien de continuité, ensuite les classes européennes, au lycée les classes européennes qui se terminent par un baccalauréat option européen/italien et ensuite tout ce qui se passe à l'université et qui a été déjà signalé. Nous soutenons bien sûr les écoles primaires de la ville, mais aussi les projets pédagogiques et les projets d'échanges, qui ont lieu dans les deux collèges chambériens qui participent à ces classes européennes, et dans le Lycée Vaugelas.

Cette année nous avons eu la joie d'envoyer des enfants d'écoles primaires en Italie et les petits Italiens sont venus chez nous et c'est une grande joie, parce qu'il est difficile pour des enfants d'écoles primaires de partir en Italie, mais il est très important qu'ils découvrent une langue, pas uniquement une matière scolaire. Une langue est vivante, derrière la langue il y a une culture, il y a des enfants comme eux, et grâce à la langue on communique. Ces

échanges sont donc très importants pour que nos « petits Chambériens » et nos « petits Italiens » puissent communiquer.

Concernant la vie culturelle, l'Italie est très présente à Chambéry. L'espace Malraux vient d'accueillir « Carta Bianca » et nous avons eu le plaisir d'assister à des pièces de théâtre en italien, des spectacles de danse ; les musées font un travail scientifique important avec leurs collègues italiens, en particulier les musées de Turin ; la Dante participe à la vie culturelle de la ville de Chambéry et elle est présente dans beaucoup de manifestations, elle est une association très active. Nous avons depuis fort longtemps une collaboration étroite avec le « Festival du premier roman » - organisé par Manuela Vico, qui est présente dans la salle et que je salue -. Puisque les manuscrits se lisent en italien, il y a des échanges toute l'année : de façon spectaculaire Manuela Vico arrive avec des cars de lycéens italiens de Cuneo, qui s'expriment d'une façon formidable en français, qui animent les rencontres du Festival d'une façon extraordinaire. On constate le travail de fond qu'elle accomplit depuis de nombreuses années : je suis certaine que les enfants de Cuneo ont une vision de la France, de sa culture et de sa littérature bien supérieure à beaucoup d'autres enfants italiens, parce que le travail est fait de façon vraiment formidable.

Donc, comme vous le voyez, le thème de ce VII<sup>e</sup> colloque, la diffusion mutuelle des langues, était un thème tout à fait adapté à la ville de Chambéry : les liens historiques et culturels de la Savoie et de la ville de Chambéry avec l'Italie sont importants et à l'heure actuelle je pense que connaître « l'autre » à travers sa langue et sa culture ne peut nous apporter que la paix, non seulement entre la France et l'Italie, et nous apprendre à regarder « l'autre » avec un nouveau regard.

Je souhaite que ce colloque soit fructueux, que la motion qui s'en dégagera samedi matin soit suivie des faits, et que tous nos gouvernants sachent en tirer parti pour que ce ne soit plus seulement l'anglais qui prime. J'espère qu'avec toutes les autres langues latines - puisque nous sommes quand même un pays méditerranéen - nous pourrions pousser la latinité également tout autour de cette Méditerranée - notre Mare Nostrum, la mère de notre culture -, et

que tout cela sera dans les années à venir bien programmé et qu'on n'oubliera pas cette latinité.

Je vous remercie, bon colloque à vous !



**Claude Giroud**

Vice-président du Conseil général de la Savoie

Monsieur l'Attaché Consulaire, Madame le Maire de Chambéry,  
Vice-président de la Région, Mesdames et Messieurs,

Le Conseil général de la Savoie est particulièrement honoré de vous accueillir dans ce beau département savoyard à l'occasion de votre manifestation !

La Savoie est en effet attachée à l'« union latine » et spécialement à la relation franco-italienne, et ceci pour de multiples raisons.

La première, bien-sûr, tient à l'histoire de la Savoie, qui est en réalité vieille de près de deux mille ans. C'est en effet entre 46 et 36 avant J.-C. que ce territoire reçut le statut de colonie latine, puis de colonie romaine honoraire.

Les princes de Savoie eux-mêmes ne se considèrent pas comme des simples gardiens de cols. Du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, l'essor savoyard vise le Rhône, le Léman, la Bresse et la plaine du Pô. De Chambéry, les princes fondent une administration et célèbrent déjà l'« union latine » en donnant à voir des chefs-d'œuvre des arts et des lettres.

Ici, comme à Venise ou Florence, les princes commandent en effet des œuvres. Les artistes sont nombreux. Parmi les « savoyards » nous trouvons la majorité des peintres et de nombreux musiciens et orfèvres du XIV<sup>e</sup> siècle, ainsi que deux peintres d'envergure européenne au XV<sup>e</sup> siècle : le turinois Giacomo Jacquero (actif sur les deux versants alpins) et Jean Bapteur de Fribourg, peintre de cour sous Amédée VII (on lui doit les enluminures de l'Apocalypse dite de l'Escorial).

Les artistes « européens » au service des Savoie sont tout aussi nombreux. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, le maître Georges de l'Aquila, peintre de cour d'Amédée V, est florentin. Il décore la résidence princière de Bourget et participe aux premiers travaux pour la

chapelle du comte au château de Chambéry. Le chroniqueur Jean d'Orville dit Cabaret (français), véritable professionnel de l'écriture de l'histoire, passera plus tard au service du prince Louis de Bourbon dont il décrira la vie et les œuvres. Citons également le Maître de la Chapelle musicale du duc, Guillaume Dufay, originaire de l'ancien comté de Hainaut, venu de la cour de Bourgogne et « arraché » par Amédée VIII à la concurrence du Pape.

La Maison de Savoie connaît ses lustres ; elle inspire même les auteurs. Dès le XII<sup>e</sup> siècle, Béatrice de Savoie, fille et sœur de comtes, est chantée par Dante dans sa Divine Comédie (Paradis, VI) : « elle eut quatre filles et chacune fut une reine » (en France, en Germanie, en Sicile et en Angleterre).

Mais la Savoie est également heureuse de célébrer l' « union latine » pour une autre raison. Je voudrais à cet égard appliquer à l'unité latine et à la relation franco-italienne l'expression que Jean Monet et Rober Schumann ont eu à l'endroit de l'Union européenne : elle ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble, mais par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Cette solidarité de fait, votre Union la construit depuis sa création en 1954, à Madrid.

La position frontalière de la Savoie lui a également conféré des atouts et une responsabilité particulière dans la promotion des langues latines.

Lors du VI<sup>e</sup> colloque à Aoste, ont convergé différentes approches de la formation en langue italienne et française, comme la formation de formateurs spécialisés.

Permettez-moi de présenter quelques données qui ont trait à la Savoie qui pourront être complétés et qui me semblent montrer que l'« union latine » est aussi particulièrement vivante dans notre département.

La Savoie compte en effet environ 8.000 ressortissants italiens (soit 40% des 20.000 ressortissants en pays de Savoie). 44% des ressortissants sont nés en Italie (les régions les plus représentées sont



la Sicile (17%), la Calabre (15%) et le Veneto (14%). 22,9% ont aussi une autre nationalité.

Des entreprises à capitaux italiens sont implantées en Savoie. Les principales sont en nombre de 22. Elles emploient plus de 400 emplois (723 en France) et représentent un chiffre d'affaires cumulé non négligeable de 264 millions d'euros.

Quelques noms : Leitner, Gate France, St Gobain Vetrotex, Savoie Pan, GAB.

Les données communiquées par le Ministère de l'Education Nationale sur l'étude des langues vivantes en France sont assez intéressantes :

- 2.400.000 élèves suivent un enseignement en langues latines dans le second degré, parmi lesquels 9,8% d'italophones et 89% d'hispanophones.
- En revanche, au premier degré, les langues latines enseignées voient leur part diminuer malheureusement au profit de l'anglais : un constat qui rend compte aujourd'hui de l'importance de vos travaux.

Le Conseil général de la Savoie accomplit un effort très important en faveur de l'éducation et de la formation en langues vivantes.

Alors que le gouvernement français initiait à la rentrée 2005, le plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères qui se poursuit en 2006-2007 avec de nouvelles modalités d'organisation des élèves, des groupes allégés en Terminale et des nouveaux programmes au collège, le Conseil général a signé en juillet 2005 un programme de soutien à la langue italienne avec l'Inspection Académique ici à Chambéry.

L'Université de Savoie joue un rôle également de premier plan. Sa situation transfrontalière lui a permis, en effet, de développer ses relations avec la Suisse et l'Italie en participant notamment à plusieurs programmes INTERREG. C'est aussi la quatrième université française, après Paris I – II et Strasbourg III, pour les échanges européens (programme Erasmus) et la première en région

Rhône-Alpes pour l'ensemble de ses échanges internationaux. Chaque année plus d'un millier d'étudiants étrangers sont accueillis à l'Université de Savoie et, en retour, plus d'un millier d'étudiants de l'Université de Savoie bénéficient d'un séjour à l'étranger.

Parmi les 228 conventions de partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de 82 pays, sur l'ensemble de la planète, l'Italie pèse 10.5%, l'Espagne 8%, l'Amérique Latine 2,5%.

L'Université de Savoie a choisi de développer les doubles-diplômes, 40 dont un DEA de droit et trois DESS, en particulier avec la Suisse et l'Italie.

Mesdames, Messieurs, par ces quelques exemples, j'ai souhaité vous montrer au nom du Conseil général de la Savoie l'attachement qui est le nôtre à l'enseignement de nos langues respectives. Je formule de nombreux espoirs pour vos travaux ici à Chambéry et je vous remercie à cet égard de m'avoir permis de vous le dire à l'occasion de ce VII<sup>e</sup> colloque franco-italien.

**Bernadette Laclais**

Vice-président de la Région Rhône-Alpes et Maire de Chambéry

Monsieur l'Attaché du Consulat général d'Italie,  
Monsieur le Directeur de la Promotion et de l'Enseignement des  
langues de l'Union Latine,  
Monsieur le Vice-président du Conseil général de la Savoie,  
Monsieur le Représentant de l'Université de Savoie,  
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi que de vous accueillir aujourd'hui à Chambéry pour ce septième Colloque frontalier franco-italien pour la diffusion mutuelle des langues. Au cours de ces deux jours, notre Centre de Congrès « Le Manège » sera donc, pour plus d'une centaine de spécialistes et de passionnés de l'enseignement et de la formation linguistique, un lieu de débat, de confrontation de points de vue, d'échanges d'expériences quant à l'enseignement et à l'apprentissage de la langue de proximité des deux côtés de la frontière. Je m'en réjouis.

Après Nice, Vintimille, Annecy, Sanremo, Menton et Aoste, Chambéry accueille donc à son tour cette manifestation qui depuis près de 15 ans a lieu alternativement en France et en Italie.

C'est, si j'ose dire, une double joie pour moi que de vous accueillir ici en tant que Maire de Chambéry, mais aussi en tant que vice-présidente du Conseil régional Rhône-Alpes, une des deux régions françaises (avec PACA) principalement concernée par les problématiques auxquelles s'attachent vos travaux de ces deux jours et plus généralement la Direction Promotion et Enseignement des Langues de l'Union Latine.

Comme vous le savez sans doute, mais je le précise à l'attention de nos amis italiens, qui sont peut-être un peu déroutés par la superposition des collectivités territoriales françaises, les Conseils régionaux en France comptent parmi leurs domaines de compétence

l'enseignement, en particulier l'enseignement supérieur, l'apprentissage et la formation professionnelle, mais aussi l'économie. Autant de secteurs où la langue étrangère, tout particulièrement l'italien, tient une place essentielle.

Dans une région comme Rhône-Alpes, les données frontalières avec l'Italie ont bien évidemment un poids conséquent. La Région Rhône-Alpes entretient des relations avec la Lombardie depuis longtemps, au sein de ce qu'on appelle les « Quatre Moteurs », mais aussi des relations économiques et culturelles très développées avec sa voisine, le Piémont. Or, vous le savez mieux que quiconque et je sais que ce sera d'ailleurs le thème de l'un de vos groupes de travail, la langue est un facteur évident de promotion dans les échanges économiques transfrontaliers.

Mais Rhône-Alpes et le Piémont, comme Chambéry et Turin, sont aussi unis et concernés par la nouvelle chance pour un meilleur franchissement ferroviaire des Alpes que représente l'exceptionnel projet de ligne mixte fret de voyageurs Lyon-Turin. J'insisterai tout particulièrement sur le volet fret de ce projet et l'enjeu environnemental que représente celui-ci. Avec cette réalisation ce sera demain la possibilité offerte d'un report modal conséquent de la route pour le rail. L'autoroute ferroviaire, aujourd'hui encore en phase expérimentale, fait chaque jour un peu plus ses preuves et sera demain un élément déterminant des échanges franco-italiens dans cette zone géographique.

Pour les voyageurs ce sera bien sûr le rapprochement des hommes et des femmes entre l'Italie et la France. Pour notre région c'est un projet extrêmement important, de même que pour la région Piémont. Et nous avons donc décidé avec la PACA, la région Piémont mais aussi avec la région Vallée d'Aoste, d'avoir des locaux communs à Bruxelles, que nous inaugurons en janvier. Ce sera pour nous l'occasion de peser sur le projet Lyon-Turin, bien évidemment, mais aussi sur les fonds européens, puisque nous avons pu constater que partout où les régions étaient extrêmement organisées et regroupées elles arrivaient à obtenir des financements supérieurs. Notre objectif, donc, avec cette « grande région » de 17 millions d'habitants est de

faire en sorte que nos régions soient reconnues avec leurs difficultés mais aussi avec leur dynamisme économique.

D'autres l'ont dit avant moi, à l'échelle de notre Ville, Chambéry partage une fraternité de cœur avec l'Italie. La communauté italienne y est nombreuse et très active : elle a pleinement participé et participe pleinement à l'essor économique de notre ville. C'est une histoire bien plus que d'amitié, je crois, entre la ville de Chambéry et la communauté italienne.

Danièle Bac-David vous a détaillé les initiatives que nous avons prises depuis un certain nombre d'années pour l'apprentissage de l'italien à Chambéry, et j'en rends tout particulièrement hommage au Consulat d'Italie pour la collaboration que nous avons su construire pour les relations avec nos écoles.

Et puis il y a cette relation aussi toute particulière de la Ville de Chambéry avec notre « grande sœur » Turin. Forte d'une histoire commune, Chambéry souhaite aujourd'hui, par le jumelage qu'elle a signé en 1957 et qu'elle vient à nouveau de confirmer il y a à peine un mois, participer pleinement, comme cela a été rappelé, à la construction européenne. Et dans ce contexte, bien évidemment, l'apprentissage des langues est tout à fait fondamental. Cela veut dire que lorsqu'on connaît la langue on se comprend mieux et l'on se respecte mieux : on ne peut pas construire ensemble sans se comprendre et sans se respecter.

1957, 2007 : c'est aussi cette dernière année, marquée par le Cinquantième du Jumelage entre Chambéry et Turin, que vous avez choisie pour tenir vos travaux à Chambéry. Je vous en remercie, c'est un signe extrêmement fort. D'autres rendez-vous nous attendent : pour ce qui nous concerne 2010, avec la commémoration du rattachement de la Savoie à la France, et pour vous 2011, le 150ème anniversaire de l'Unité italienne ; je souhaite que ces deux années soient aussi l'occasion pour nous de vous accueillir de nouveau à Chambéry. Je vous remercie et je vous souhaite un fructueux travail pendant ces deux jours.



**SÉANCE PLÉNIÈRE / SEDUTA PLENARIA**





## **La défense de la langue française au XVI<sup>e</sup> siècle et le modèle italien : imitation, émulation, rivalité**

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, le latin est sans conteste la langue de la culture dans toute l'Europe : l'enseignement et l'alphabetisation se font en latin et, selon Mireille Huchon<sup>1</sup>, 90% des ouvrages imprimés à Paris en 1501 sont rédigés en latin.

Durant le siècle, et parallèlement à un intérêt accru pour les langues anciennes, comme le grec et l'hébreu que les humanistes redécouvrent, étudient et enseignent, l'Europe va être le terrain d'un combat pour imposer la valeur des langues vernaculaires face à l'hégémonie du latin. En Allemagne par exemple, Luther développe, à partir de sa langue maternelle, le dialecte thuringeois-haut-saxon, la langue littéraire cultivée : le « haut allemand »<sup>2</sup>. En Italie, Bembo, dans les *Prose della volgar lingua* (1525), pose les codes de la langue littéraire à partir de deux modèles : Pétrarque pour la poésie et Boccace pour la prose<sup>3</sup>. En Espagne, Juan de Valdés s'en inspire pour défendre et illustrer la langue espagnole castillane dans son *Dialogo de la lengua*, probablement écrit dans les années 1530 et destiné à l'usage des Italiens. En France, des humanistes et des poètes se sont impliqués dès le début du siècle pour défendre l'emploi du français et l'imposer en littérature<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Mireille Huchon, *Histoire de la langue française*, Paris, Le Livre de Poche, 2002, p. 133.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Voir : Claudio Marazzini, *La lingua italiana, Profilo storico*, Bologna, Il Mulino, 1994, chapitre 9 « Il Cinquecento », spé. p. 235 sq.

<sup>4</sup> Sur ces « premiers combats », l'on pourra consulter en particulier : Claude Longeon, *Premiers combats pour la langue française*, Paris, Le Livre de Poche, 1989 ainsi que *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, éd. par Gérard Defaux avec la collaboration de Bernard Colombat, Lyon, ENS Editions, 2003.

Dans ce domaine linguistique comme dans tous les domaines touchant aux arts et à la culture, l'Italie fournit en cette période de « Renaissance » un modèle privilégié. Un modèle ambigu toutefois, dans la mesure où l'enjeu est patriotique. Il s'agit en effet d'imposer d'une part une langue nationale française et de l'illustrer d'autre part par une production littéraire qui procure tout à la fois une gloire nationale à son pays et une gloire personnelle à son auteur. Dès lors, de modèles, l'Italie, sa langue et ses auteurs, vont très vite devenir rivaux.

### **I - Du Bellay, *La Deffence, et Illustration de la Langue françoise* (1549) et *L'Olive* (1549/1550)**

Dans ce combat pour la langue vulgaire, l'un des ouvrages les plus célèbres est sans conteste *La Deffence, et Illustration de la langue françoise* de Du Bellay, paru en 1549. L'auteur s'y fait le porte-parole des idées de la Pléiade, mais avec une virulence et un enthousiasme tout personnels qui imposent, suivant les arguments de Jean-Charles Monferran, de « Rendre à Du Bellay la paternité de la *Deffence* »<sup>5</sup>. De fait, plus que d'hypothétiques discussions au sein de la Pléiade, Du Bellay, pour l'écrire, s'est avant tout, et très largement, inspiré du *Dialogo delle lingue* (1542) de Sperone Speroni, humaniste italien padouan. Jean-Charles Monferran a d'ailleurs proposé une édition de *La Deffence* accompagnée du *Dialogo* de Speroni et de sa traduction française en vis-à-vis (dans la version établie par Claude Gruget et publiée en 1551)<sup>6</sup>. Dans la tradition du dialogue italien, Speroni donne la parole à des figures anonymes codifiées : l'Écolier (*Scolare*) et le Courtisan (*Cortegiano*), mais également à des humanistes contemporains : Pietro Bembo (*Bembo*) et Pietro Pomponazzi dit Peretto (*Peretto*) dans le camp de la langue vulgaire ; Lazzaro Bonamico (*Lazaro*) et Giovanni Lascaris (*Lascari*), helléniste de renom, dans celui des langues anciennes.

---

<sup>5</sup> Joachim du Bellay, *La Deffence, et Illustration de la langue françoise*, éd. Jean-Charles Monferran, Genève, Droz, 2001, p. 12. Toutes nos citations de *La Deffence* renverront à cette édition.

<sup>6</sup> Nous renverrons au *Dialogo* dans la traduction de Gruget qu'en propose J.-C. Monferran à la suite de *La Deffence* de Du Bellay, *op. cit.*

Le dialogue de Speroni s'ouvre sur un échange entre Bembo et Lazaro, éminent humaniste qui vient d'être nommé à l'Université de Padoue pour y enseigner le grec et le latin<sup>7</sup>. Diplomate et conciliant, Bembo se fait le défenseur de la langue toscane, tout en reconnaissant la valeur des langues anciennes dont Lazaro prône la suprématie. Filant la métaphore végétale, Bembo montre que le potentiel de la langue toscane égale celui de la langue latine, mais qu'elle a été négligée par ceux qui n'ont pas su entretenir ce potentiel, contrairement aux Romains, qui ont su valoriser leur langue, pourtant grossière à l'origine, en la bouturant à l'aide du grec<sup>8</sup> :

Je vous dy donc ceste langue moderne, bien qu'elle soit plus vieille qu'autrement, n'estre encores qu'un petit et delicat sion, lequel n'ayant à grand' peine flory, comment auroit il porté le fruit qu'il doit faire ? Si est ce que ce n'est par le deffault de sa nature, estant aussi apte d'engendrer que les autres, ains en est la coulpe à ceulx qui l'ont eu en leur garde sans le cultiver à suffisance, le laissant comme une plante sauvage envieillir et quasi mourir en ce mesme desert où il commença de luy mesme à naistre et ne l'ont daigné arroser, ny abreuver, ny mesmes essarter ces hayes espineuses qui luy faisoient ombre. Croyez que si les antiques Romains eussent esté aussi negligens à cultiver leur latin, lors qu'il commençoit à pousser ses gettons, il ne fust pour vray en si peu de temps devenu si grand : mais eulx comme bons laboureurs l'arracherent premierement d'un lieu sauvage, pour se le faire domestique : puis à fin qu'il portast plustost ses fruitz et qu'ilz fussent plus beaux et meilleurs, en esmondant les inutiles branches, ilz y enterent quelques greffes subtilement prises du grec, qu'ilz s'apliquerent sondainement en sorte et les rendirent si semblables au tronc que maintenant ilz ne semblent point adoptifz ains naturelz<sup>9</sup>.

Paraphrasant entièrement ce passage qu'il place au tout début de la *Deffence*, dans le chapitre III de la première partie, Du Bellay l'applique au cas du français :

---

<sup>7</sup> *Ibid.* p. 194-195.

<sup>8</sup> *Ibid.* p. 234-237.

<sup>9</sup> *Ibid.* p. 234.

Ainsi puy-je dire de nostre Langue, qui commence encores à fleurir, sans fructifier : ou plus tost comme une Plante, et Vergette, n'a point encores fleury, tant se fault qu'elle ait apporté tout le fruit, qu'elle pouroit bien produyre. Cela certainement non pour le default de la Nature d'elle aussi apte à engendrer, que les autres : mais pour la coulpe de ceux, qui l'ont euë en garde, et ne l'ont cultivée à suffisance : ains comme une plante sauvage, en celuy mesmes Desert, ou elle avoit commencé à naitre, sans jamais l'arrouser, la tailler, ny defendre des Ronces, et Epines, qui luy faisoient ombre, l'ont laissée vieillir, et quasi mourir. Que si les anciens Romains eussent été aussi negligens à la culture de leur Langue, quand premierement elle commença à pululer, pour certain en si peu de tens elle ne feust devenue si grande. Mais eux en guise de bons Agriculteurs, l'ont premierement transmuée d'un lieu sauvage en un domestique : puis affin que plus tost, et mieux elle peust fructifier, coupant à l'entour les inutiles rameaux, l'ont pour échange d'iceux restaurée de Rameaux francz, et domestiques magistralement tirez de la Langue Greque, les quelz soudainement se sont si bien entez, et faiz semblables à leur tronc, que desormais n'apparoissent plus adoptifz, mais naturelz<sup>10</sup>.

Ce faisant, il montre implicitement que le débat dépasse le cadre national pour concerner, de manière plus vaste, le statut des langues vulgaires face à la prééminence du latin. Par-delà les frontières, les arguments des partisans du latin sont en effet les mêmes. Ainsi, dans le chapitre I.IX, intitulé « Response à quelques objections », Du Bellay s'emploie à combattre les arguments de ceux qui jugent le français inférieur au latin, sous prétexte qu'il n'a ni cas ni déclinaisons d'une part, ni pieds ni nombre d'autre part. Une absence de nombre que Lazaro reproche précisément au langage toscan<sup>11</sup> et à laquelle Bembo répond par la métaphore végétale précédemment évoquée. Et si Du Bellay a choisi pour sa part d'exploiter ce développement métaphorique au début de son ouvrage, dans le chapitre I.III, il le reprend partiellement ici, concluant son chapitre sur l'idée, empruntée à Bembo, que l'arbre qui veut vivre longtemps met longtemps aussi à jeter ses racines<sup>12</sup>.

---

<sup>10</sup> *Ibid.* p. 80-81.

<sup>11</sup> *Ibid.* p. 228-233.

<sup>12</sup> *Ibid.* p. 99, et note 92.

Dans le chapitre suivant, I.X, c'est à un nouveau reproche qu'il s'attaque : « Que la Langue Françoyse n'est incapable de la Philosophie ». Cette fois, il part d'un reproche qui est adressé dans le *Dialogo* par Lascari au langage vulgaire toscan pour paraphraser la réponse de Peretto<sup>13</sup>, réponse que Du Bellay avait déjà exploitée en partie à l'ouverture de son traité, chapitre I.I. Autrement dit, les arguments que Speroni attribue à Bembo d'une part et à Peretto d'autre part pour défendre le langage toscan sont détournés et redistribués par Du Bellay en faveur du français pour être tous deux employés à la fois au début du livre I (chapitre I pour Peretto, chapitre III pour Bembo) et à la fin (chapitre IX pour Bembo et X pour Peretto). Les emprunts majeurs à Speroni sont d'ailleurs concentrés dans cette première partie de *La Deffence*, consacrée à imposer le français face au grec et au latin. Et ils se font plus rares dans la seconde partie qui s'emploie à présenter aux auteurs un art poétique nouveau.

A ces auteurs, *La Deffence* adresse un conseil clair que résume le titre du chapitre I.VIII : « D'amplifier la Langue Françoyse par l'immitation des anciens Auteurs Grecz, et Romains ». Ce conseil, Du Bellay va lui-même s'employer à le suivre. Parallèlement à *La Deffence*, il publie en 1549 un recueil poétique, *L'Olive*, qu'il porte à sa forme définitive en 1550. Dans la préface de 1550, Du Bellay reprend les idées de *La Deffence* et revendique l'imitation : « Voulant donques enrichir nostre vulgaire d'une nouvelle, ou plustost ancienne renouvelée poësie, je m'adonnay à l'immitation des anciens Latins, & des poëtes Italiens »<sup>14</sup>. Ce qui est intéressant c'est que, s'il reprend les objectifs de *La Deffence* exprimés dans le chapitre I.VIII, les « poëtes Italiens » toutefois sont venus se substituer ici aux « Grecz ». De fait, Du Bellay imite Pétrarque, l'Arioste et les pétrarquistes italiens qu'il exploite en particulier à partir de l'anthologie poétique de Giolito.

Son recueil poétique est encadré par deux allusions explicites au *Canzoniere* de Pétrarque, posé en modèle certes, mais aussi en rival

---

<sup>13</sup> *Ibid.* p. 258-261.

<sup>14</sup> Nous citons d'après *L'Olive augmentee depuis la premiere edition*, Gilles Corrozet & Arnoul L'angelier, Paris, 1550. Cote Gallica NUMM-70784.

qu'il s'agit d'égaliser, voire de surpasser. Le sonnet I s'ouvre ainsi sur un refus paradoxal :

Je ne quiers pas la fameuse couronne,  
Saint ornement du Dieu au chef doré, (v. 1-2)

Refusé au premier vers, le laurier réapparaît dans le dernier tercet, posé cette fois en objet d'émulation poétique :

Orne mon chef, donne moy hardiesse  
De te chanter, qui espere te rendre  
Egal un jour au laurier immortel. (v. 12-14)

Ce projet, la chute du sonnet 115 (le dernier du recueil) s'en fait également l'écho. Le poète s'y adresse à Ronsard, chargé de lui ouvrir le chemin de la gloire littéraire :

Montre le moy, qui te prise, & honnore :  
Pour mieulx haulser la Plante que j'adore,  
Jusq'à l'egal des lauriers tousjours verds. (v. 12-14)

Les chutes respectives des deux sonnets limitrophes posent ainsi un projet poétique : celui de conquérir la gloire en égalant Pétrarque, mais en chantant l'olivier à la place du laurier. Et le potentiel poétique du nom d'Olive a dû sembler à l'auteur un gage de réussite, dans la mesure où il repose sur une homonymie parfaite entre le nom de la dame et celui de l'arbre (le nom féminin « olive » dénotant à l'époque aussi bien le fruit que l'arbre lui-même). C'est mieux donc que pour Laure, associée au laurier par une simple paronomase (« *Laura* » / « *lauro* ») dans le *Canzoniere*. Le nom d'Olive devient ainsi représentatif de la richesse littéraire de la langue française, de sa capacité à rivaliser avec son glorieux modèle italien, voire de sa capacité à le surpasser.

## **II - Jean Lemaire de Belges, *La Concorde des deux langages* (1513)**

Une même tension entre modèle et rivalité s'observe au début du siècle dans un poème allégorique au titre significatif, mais également trompeur : *La Concorde des deux langages* (imprimé en 1513, mais

diffusé sous forme manuscrite dès 1511)<sup>15</sup>. Son auteur, Jean Lemaire de Belges, est ce qu'on appelle un Grand Rhétoriqueur. Il est aussi l'un des rares poètes français antérieurs à Scève à trouver grâce aux yeux de Du Bellay en raison même de son combat patriotique pour la langue française : « Bien diray-je, que Jan le Maire de Belges, me semble avoir premier illustré et les Gaules, et la Langue Francoise »<sup>16</sup>.

*La Concorde* est composée de deux parties versifiées, encadrées et séparées par trois passages en prose. Premier passage en prose, le « Prologue » pose de manière explicite le projet de l'auteur. Évoquant la langue française d'une part et le langage toscan et florentin d'autre part, l'auteur (« l'Acteur ») rapporte une querelle dont il a été témoin. Un premier personnage défend la langue française :

l'une des parties soubstenoit que la langue françoise estoit assez gente et propice, souffisante assez et du tout elegante pour exprimer en bonne foy et mettre en effect tout ce que le langaige toscan ou florentin, ja soit ce qu'il soit le plus flourissant d'Ytalie, sçauroit dicter ou excogiter, soit en amours, soit autrement ; et en ce alleguoit pour ses garantz et deffenseurs aucuns poëtes, orateurs et historiens de la langue françoise, tant antiques comme modernes, si comme Jehan de Meun, Froissart, maistre Alain, Meschinot, les deux Grebans, Millet, Molinet, George Chastelain, Saint Gelais, et aultres, dont la memoire est et sera longuement en la bouche des hommes<sup>17</sup>.

Une thèse que conteste, comme il se doit, la partie adverse :

L'autre personnage deffendoit et preferoit le langaige ytalique, comme celuy qui plus et mieulx apoint et par plus grand affection scet exprimer son intention en pratique amoureuse et aultres matieres, et, pour ce prouver, mettoit en avant plusieurs acteurs renomméz et auctorisés, si comme

---

<sup>15</sup> Nous citerons le texte d'après : Jean Lemaire de Belges, *La Concorde des deux langages*, éd. Jean Frappier, Genève Droz, 1947.

<sup>16</sup> *La Deffence*, op. cit., II.2, p. 122.

<sup>17</sup> Jean Lemaire de Belges, *La Concorde des deux langages*, op. cit., p. 3-4, l. 18-31.

Dante, Petrarque et Bocace, tous trois Florentins, Philelphe, Seraphin et assez d'autres Ytaliens<sup>18</sup>.

Comme le titre le laisse pressentir, le but de l'auteur est alors d'accorder les deux parties, et ce à la demande expresse du partisan de la langue française :

Pour lequel different accorder, l'une desdictes parties s'efforçoit d'exaulcer, auctoriser et honnourer nostre langue françoise et gallicane ; et de fait luy s'éoit bien à merveilles, comme celle qui d'un hault cueur virille et masculin pronunçoit maintz nobles termes amoureux et prudentz, par elegance feminine ; si me requit de vouloir mettre main à plume pour describe le tumulte amoureux de leur debat et l'accord prouchain qui s'en pourroit ensuivre, ou au moins en donner quelque bon espoir et apparence par mon escripture<sup>19</sup>.

Cette charge, l'Acteur l'accepte et il va rapporter sa quête sur un mode allégorique. Dans une première partie versifiée de 616 vers, construite en *terza rima* « à la fasson ytallienne, ou toscane et florentine » (que Lemaire de Belges dit être le premier Français à imiter)<sup>20</sup> est alors évoqué le cheminement de l'Acteur jusqu'au temple de Vénus, un lieu idyllique certes, mais voué aux plaisirs et aux valeurs matérielles, où officie le prélat Genius, exhortant ses fidèles à se soumettre à l'aiguillon d'amour et veillant à ce que nul n'approche de l'autel s'il n'a or ou argent. Un passage en prose central nous explique ensuite comment il en « fut rebouté ». Le voici donc à nouveau en chemin jusqu'à ce qu'il parvienne au temple de Minerve érigé dans le Palais d'Honneur au sommet d'un rocher abrupt<sup>21</sup>. Un second passage versifié de 108 vers transcrit alors une inscription gravée dans la roche et qui exhorte le promeneur à surmonter « par fortitude et bien perseverer »<sup>22</sup> la dureté de ce roc pour s'élever jusqu'à la riche plaine de félicité où se dressent le

---

<sup>18</sup> *Ibid.* p. 4, l. 32-39.

<sup>19</sup> *Ibid.* p. 4, l. 40-49.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 6, l. 96-100.

<sup>21</sup> *Ibid.*, « Comment l'Acteur fut Rebouté du Temple de Venus », p. 34-38 (prose l. 110-230).

<sup>22</sup> *Ibid.* p. 39, v. 21.



Palais d'Honneur et le temple de Minerve. La forme poétique est française cette fois et le passage composé d'alexandrins.

Un troisième et dernier passage en prose conclut alors cette quête<sup>23</sup>. L'Acteur comprend que c'est en ce lieu seul que peut se trouver la concorde des deux langages :

Car de long temps je m'estoie enquis et souvent remis en doute en quel lieu ne comment se pouvoit trouver la concorde des deux langaiges, c'estassavoir François et toscan ou florentin ; et je fuz lors certain que elle estoit au hault et riche palais d'Honneur, dedens le temple de Mynerve, et que illec on en pourroit finer<sup>24</sup>.

Il rencontre « Labeur Hystorien » qui lui apprend que l'inscription fut gravée à l'instigation de « Jehan de Meun » (auteur de la seconde partie du *Roman de la Rose*), « comme celui qui donna premièrement estimation à nostre langue, ainsi que fit le poete Dante au langaige toscan ou florentin »<sup>25</sup>.

L'on se rend compte, à cette construction, du déséquilibre entre les deux langages, malgré le but avoué de les faire s'accorder. Loin de les poser à égalité, l'auteur maintient leur différence par de subtiles nuances. Premier décalage : c'est le partisan du langage français qui est à l'origine de cette initiative et c'est à sa demande que « l'Acteur » initie sa quête. C'est également sur un Français que repose la conclusion de cette quête linguistique, puisque cette concorde des deux langages, l'Acteur la trouve au temple de Minerve, dans des vers gravés à la demande de Jean de Meung, glorieux illustrateur de la langue française posé en égal de Dante. Deuxième décalage : le partisan du français cite dans le prologue dix noms célèbres dont l'œuvre témoigne de la grandeur de sa langue nationale ; le partisan du florentin et toscan cinq seulement, soit une variation du simple au double en faveur de la littérature

---

<sup>23</sup> *Ibid.*, « Comment en ce lieu Solitaire s'apparut a l'Acteur ung esperit Familier en Guise d'Hermite nommé Labeur Hystorien, avecques lequel il conclut et delibera de demourer et le servir comme son Clerc, affin de trouver la Concorde des deux Langaiges. », p.43-46, prose l. 231-323.

<sup>24</sup> *Ibid.* p. 43, l. 241-246 .

<sup>25</sup> *Ibid.* p. 44, l. 265-267.

française. Troisième et dernier décalage enfin, le choix de la forme poétique des deux passages versifiés : le passage en *terza rima*, imité de l'art italien est rattaché au temple de Vénus dont la leçon est rejetée et condamnée par l'auteur, tandis que le modèle poétique français en alexandrins est illustré par les propos de Jean de Meung et rattaché au temple de Minerve dont la leçon triomphe à la fin de la quête. En attribuant le modèle poétique français au temple de Minerve, l'auteur place une fois de plus la concorde des deux langues dans le camp français.

Sa position peut donc sembler paradoxale : Jean Lemaire de Belges cherche à montrer l'égalité des langues vulgaires française et italienne, mais en restant dans une logique patriotique qui impose la valeur du français. Et l'on peut donc se demander s'il ne va pas insidieusement au-delà même de cette égalité des deux langues, supposée les accorder. Dans son « Prologue », il présente la langue française « comme celle qui d'un hault cueur virille et masculin pronunçoit maintz nobles termes amoureux et prudentz, par elegance feminine »<sup>26</sup>, tout en reconnaissant au langage toscan « magnificence, elegance et douceur »<sup>27</sup>. Des qualificatifs certes élogieux qui semblent rapprocher deux langues, toutes deux élégantes et toutes deux nobles et magnifiques. L'une pourtant est douce, l'autre virile et masculine ; et cette différence, qui peut sembler ténue au premier abord, se charge de sens ensuite, dès lors que le modèle italien se trouve rattaché au temple de Vénus, condamné pour sa lascivité ; tandis que le modèle poétique français se voit gravé sur le roc et attribué au temple de Minerve, érigé au sommet d'un rocher austère. C'est pourquoi Jean Lecointe<sup>28</sup> a suggéré avec beaucoup de pertinence nous semble-t-il que le temple de Vénus pourrait alors représenter la *dulcedo* de la langue italienne, à la douceur courtisane et mielleuse, tandis que le temple de Minerve symboliserait la *suavitas* de la langue française à la naïveté franche et virile. Nous aurions donc deux douceurs, l'une

---

<sup>26</sup> *Ibid.* p. 4, l. 43-45.

<sup>27</sup> *Ibid.* p. 4, l. 58.

<sup>28</sup> Jean Lecointe, « Douceur et harmonie cosmique dans la spéculation néo-platonicienne au début du XVI<sup>e</sup> siècle en France », dans *Le doux aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Écriture, esthétique, politique, spiritualité*, textes réunis par M.-H. Prat et P. Servet, Cahier du GADGES n° 1, Université Jean Moulin, Lyon 3, 2004 p. 29-42.

plus basse, vouée à Vénus, et l'autre plus noble incarnée par Minerve. Par-delà la concorde des deux langages, Lemaire prendrait ainsi parti en faveur des codes esthétiques français, posant leur supériorité, et non plus seulement leur égalité, sur l'art italien.

### **III - Henri Estienne, les *Deux Dialogues du nouveau langage françois italianisé* (1578) et le *Project du livre intitulé De La Precellence du langage François* (1579)**

Cette supériorité, des auteurs vont chercher à l'imposer de manière plus directe. C'est le cas en particulier dans la seconde partie du siècle, durant laquelle l'influence sans cesse croissante du modèle italien amène des réactions agacées de rejet<sup>29</sup>. Cette influence se fait en particulier sentir dans le domaine linguistique où, comme le rappelle Mireille Huchon :

Le français a emprunté environ 2000 mots à l'italien au XVI<sup>e</sup> siècle, tout particulièrement des termes qui relèvent de la vie artistique, sociale et économique, ou de la guerre et de la navigation, tels *arcade*, *balcon*, *corniche*, *cadence*, *concert*, *carrosse*, *frégate*, *négociant*<sup>30</sup>.

L'italien est ainsi, parmi les langues vulgaires de l'époque, « la principale source d'emprunts »<sup>31</sup>. Mais le phénomène s'étend au-delà de ces emprunts lexicaux. L'italianisme devient un véritable phénomène de mode qui envahit le monde de la cour, influence ses mœurs et son langage. Et ce langage de la cour, qui a pu paraître pendant un temps un modèle de correction et d'élégance, s'y est corrompu en même temps que les mœurs et les modes changeaient.

C'est ce que dénonce, en 1578, Henri Estienne dans un ouvrage satirique les *Deux dialogues du nouveau langage françois italianisé* dont le sous-titre précise la portée polémique : « et autrement

---

<sup>29</sup> Sur cette tension : Jean Balsamo, *Les Rencontres des Muses. Italianisme et anti-italianisme dans les Lettres françaises de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Slatkine, Bibliothèque Franco Simone, 1992.

<sup>30</sup> Mireille Huchon, *Histoire de la langue française*, op. cit., p. 145.

<sup>31</sup> *Ibid.*

desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps »<sup>32</sup>. Ce dialogue oppose dans une première partie deux amis, aux noms éloquentes : Celtophile, défenseur d'une langue française fière de ses origines gauloises, et Philausone, « gentilhomme courtisanopolitois » et partisan comme son nom l'indique d'un langage italianisé, qui cache sous ce pseudonyme raffiné un nom bien français : Jan Franchet.

L'ouvrage s'ouvre sur un petit quatrain que Celtophile adresse « Au lecteur » :

Maint courtisan use de mots nouveaux,  
Qu'il n'entend point, et si les trouve beaux,  
Luy bigarré bigarre son langage.  
Mais pardonnons au perroquet en cage<sup>33</sup>.

Philausone intervient à son tour pour s'adresser « Aux lecteurs tutti quanti » dans un étrange jargon :

Messieurs, il n'y a pas long temps qu'ayant quelque martel in teste (ce qui m'advient souvent pendant que je fay ma stanse en la cour) et à cause de ce estant sorti apres le past pour aller un peu spaceger, je trouvai par la strade un mien ami, nommé Celtophile. Or voyant qu'il se monstret estre tout sbigotit de mon langage (qui est toustefois le langage courtesanesque, dont usent aujourd'hui les gentils-hommes Francés qui ont quelque garbe, et aussi desirent ne parler point sgarbatement) je me mis à ragonner avec luy touchant iceluy<sup>34</sup>.

Dans une seconde partie, les deux amis s'en remettent au jugement de Philalèthe (textuellement « ami de vérité ») qui prend position en faveur de la supériorité du langage français lequel n'a donc pas intérêt à se laisser corrompre par l'italien.

---

<sup>32</sup> Nous citons d'après : Henri Estienne, *Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé*, éd. P. Ristelhuber, Paris, Alphonse Lemerre, 1885, 2 tomes. Cote Gallica : NUMM 41-1444 (tome I) et 41-1445 (tome II).

<sup>33</sup> *Ibid.* p. 35.

<sup>34</sup> *Ibid.* p. 36-37.

Cette supériorité du langage français, Henri Estienne s'attache à la démontrer dans le *Project du livre intitulé De la Precellence du langage François* qu'il publie un an plus tard<sup>35</sup>. L'« Epistre au Roy » rappelle l'engagement patriotique d'un auteur « jaloux de l'honneur de sa nation »<sup>36</sup>. La « Preface au Lecteur » pose ensuite clairement son projet : montrer que « nostre langue François surmonte toutes les vulgaires, & pourtant [pour cela] merite le titre de precellence »<sup>37</sup> et identifie les adversaires à combattre : « nostre langage a deux competeurs, l'Italien & l'Espagnol »<sup>38</sup>. Le second étant inférieur au premier, l'auteur explique qu'il s'emploiera exclusivement à démontrer la supériorité du français sur l'italien, ce qui impliquera *de facto* sa précellence sur l'espagnol et sur toute autre langue vulgaire en général. La « Preface au Lecteur » se termine sur une proposition insidieuse adressée aux Italiens<sup>39</sup> : s'ils acceptent de reconnaître la précellence du français, les Français les aideront en retour à établir leur supériorité sur l'espagnol. S'ils n'acceptent pas, alors l'auteur magnanime accorde qu'ils cherchent à défendre leur réputation en tentant de montrer leur supériorité sur le français. C'est de bonne guerre. Mais il conclut par cet « ancien proverbe François » dont il faut comprendre qu'il laisse peu d'espoir aux Italiens : « Chacun dit, j'ay bon droict : mais la veue descouvre le

---

<sup>35</sup> Nous citons d'après : Henri Estienne, *Project du livre intitulé De la Precellence du langage François*, Paris, Mamert Patisson, 1579. Cote Gallica : NUMM-52227.

<sup>36</sup> *Ibid.* p. 4.

<sup>37</sup> *Ibid.* p. 16. Le début du traité précise qu'il faut entendre cette précellence au sens large car elle touche tous les domaines : « Et adjousteray, que mon intention n'est pas de monstrier seulement que le langage François est plus capable d'eloquence, ou capable de plus grande eloquence que les autres, quand il est question de haranguer : mais que generalement en toutes choses esquelles on s'en veut servir, on y trouve des commoditez beaucoup plus grandes » (*ibid.*, p. 30).

<sup>38</sup> *Ibid.* p. 21.

<sup>39</sup> *Ibid.* p. 28 : « Mais s'il plaist aux Italiens, que nous facions la paix ensemble, en nous accordant ceste precellence de langage que nous pretendons nous appartenir, nous leur aiderons à rengier les Espagnols en telle sorte, qu'au lieu qu'ils vouloyent que le leur marchast le premier, jura dios qu'il faudra en la fin qu'il marche tout bellement apres les autres. Et au cas que les Italiens ne vousissent accepter ceste offre, que je leur fay d'un franc cueur, comme vray François, ainsi qu'ils ne devront trouver mauvais que j'aye combattu contr'eux, tant qu'il m'a esté possible (selon le temps) pour l'honneur de nostre langage, aussi trouveray-je bon qu'ils facent le mesme pour la reputation du leur, aussi bien contre nous que contre les Espagnols : remettant le jugement à ce que dit un de nos anciens proverbes François (par lequel je concluray) Chacun dit, j'ay bon droit : mais la veue descouvre le fait ».

fait ». Dès la préface, la supériorité du français est donc posée comme un fait.

Au cours du siècle, la discussion a considérablement évolué, témoignant de l'importance acquise par les langues vernaculaires. Tandis que dans la première moitié du siècle le débat portait sur la valeur du français par rapport aux langues anciennes en général et au latin en particulier, c'est contre les autres langues vulgaires qu'il se bat désormais. Sorte de Babel culturel, l'émergence de langues vernaculaires capables de s'élever à un statut de langue de culture déplace donc le problème en faisant rimer plurilinguisme et antagonisme.

**Silvana Mosca**

Ispettrice del Ministero della Pubblica Istruzione  
Ufficio scolastico regionale del Piemonte

### **Educazione linguistica e plurilinguismo nella zona transfrontaliera**

È stato pubblicato nel 2007 il dato della ricerca della Regione Piemonte sulla presenza delle lingue minoritarie riconosciute dalla nostra Costituzione: per quanto concerne il francese propriamente detto come lingua minoritaria, soltanto 17 comuni dichiarano di aver presenti dei parlanti francesi attivi.

Di ben altra consistenza è il dato relativo alla presenza dell'insegnamento della lingua francese nelle scuole, anche se in flessione a confronto con la diffusione dell'insegnamento della lingua inglese. La lingua francese resta peraltro la seconda lingua straniera nei corsi di studi di scuola secondaria di primo e secondo grado che richiedono agli allievi di studiare due lingue straniere, una principale e una secondaria.

Il documento nazionale del Ministero della Pubblica Istruzione, che tende ad aprire la dimensione europea dell'insegnamento con tutte le realtà della nostra Unione Europea, predispone linee di indirizzo recenti, che daranno luogo a importanti iniziative sul tema "Più scuole in Europa, più Europa nella scuola": ci auguriamo che si apra lo spazio per inserire alcuni spunti che proverranno anche dal presente colloquio. La direttiva parla di valori, di motivazioni, di conoscenze in uno spazio educativo europeo permeabile, aperto, sostenibile, per formare nei giovani le competenze alla cittadinanza europea.

Occorre tuttavia rilevare che l'educazione linguistica nel mondo occidentale è sempre più concentrata verso la lingua inglese come lingua internazionale. I processi di globalizzazione in atto producono al contempo fenomeni di vernacularizzazione, che non paiono

favorire lo sviluppo delle lingue, quale al contrario viene auspicato da più parti nei contesti di studi e approfondimenti culturali.

Al fine di affrontare la questione della valorizzazione delle lingue transfrontaliere propongo di considerare i concetti di intercultura e di educazione linguistica con un approccio plurilingue

L'ultimo documento del Ministero della Pubblica Istruzione relativo ai nuovi programmi scolastici del primo ciclo di istruzione che si intitola "Indicazioni per il curricolo" – è un libretto molto snello ma molto interessante – recita questa frase importante: «L'apprendimento di almeno due lingue europee oltre alla lingua materna permette all'alunno di acquisire una competenza plurilingue e pluriculturale e di esercitare la cittadinanza attiva oltre i confini del territorio nazionale». L'affermazione si riferisce già alla scuola primaria, non soltanto alla secondaria di primo grado, e apre potenzialmente alla lingua francese come prima lingua straniera. Il documento non riveste tuttavia carattere normativo ordinamentale ; anche per quanto concerne i contenuti curricolari ha un carattere ancora sperimentale. L'argomento resta quindi nell'ambito del dibattito, che anche questo colloquio potrà approfondire.

Dice ancora il citato documento nazionale: «con la padronanza di più lingue l'alunno riconosce che esistono differenti sistemi linguistici e diviene consapevole che i concetti veicolati attraverso lingue diverse possono essere di volta in volta analoghi oppure no». Sottolineo quest'ultimo passaggio – *possono essere di volta in volta analoghi oppure no* – che richiama l'attenzione sulla formazione concettuale in rapporto alla formazione linguistica e indica la rilevanza degli aspetti metacognitivi. Qui si dice qualcosa che va oltre la questione traduttiva: si tratta di una didattica che insegna a interrogare le frasi parlate e gli scritti. Forse bisogna riprendere in mano i testi bilingui e semmai anche trilingui, per compiere esperienze con le lingue, "imparare a imparare le lingue" per approfondire i contenuti e al tempo stesso le sintassi.

Non è poi così nuovo ciò che fin qui è stato esposto, ma bisogna una volta di più sottolineare che il paradigma di riferimento è plurale: si è



di fronte a un panorama di molteplici lingue contemporaneamente presenti e portatrici di istanze a diversi livelli.

In un contesto così complesso può essere utile esplorare gli orientamenti in atto circa l'educazione linguistica dei figli dei migranti. L'analisi pedagogica delle cosiddette lingue straniere o "langues vivantes" può essere considerata congiuntamente all'insegnamento dell'italiano o del francese come lingua seconda (lingua aggiuntiva per i parlanti non nativi) e con la questione ormai da considerare come arcaica dell'insegnamento della lingua d'origine ai figli degli emigrati.

A livello di ricerca e di tendenze pratiche, oggi non si può più pensare a una mera conservazione della lingua d'origine per i figli dei migranti, come prevedeva la raccomandazione europea degli anni '70, poiché da un lato i movimenti migratori corrispondono a spostamenti non temporanei delle popolazioni, e si assiste sempre più spesso a processi di trasformazione interculturale delle identità (basti pensare ai matrimoni misti), dall'altro le seconde e terze generazioni di migranti reclamano competenze linguistiche tali da essere spendibili sul piano professionale e non soltanto personale.

Ancora una volta entra in gioco una pedagogia plurilingue, idonea ad aiutare i giovani e i docenti stessi a vivere e a crescere fra due o più lingue e culture.

I partenariati transfrontalieri possono quindi essere intesi in un contesto di un'Europa a pluralismo linguistico: questo è un po' il nocciolo del quadro di riferimento con il quale è opportuno prospettare alcuni risultati provenienti dal progetto europeo Litos, dedicato al plurilinguismo dei figli di stranieri. Una parte della ricerca è molto attuale: l'educazione linguistica plurilingue non è un'imposizione dei programmi, bisogna riportare in primo piano la motivazione dell'apprendente e l'aspirazione all'educazione linguistica delle famiglie. Ci sono per esempio famiglie che desiderano che i propri figli continuino a sviluppare la lingua del paese di provenienza; c'è lo studente che, diventato adolescente, pensa che, pur vivendo in un altro paese o volendo andare a lavorare in un altro paese, può far tesoro della sua lingua per farla diventare un "credito", una perizia, una competenza spendibile; ma c'è l'altro che

vuole dimenticare, vuole naturalizzarsi, assimilarsi. Sono fenomeni che fanno parte dell'educazione linguistica con approccio globale e che esigono di essere affrontati dalla scuola e non soltanto relegati alla dinamica familiare; quindi è fondamentale un'attenzione alla motivazione, all'esplorazione delle aspirazioni d'educazione linguistica dei ragazzi.

Segnalo in proposito il libretto di Marcella Ciari "Benvenuta-Benvenuto" edito dall'Ufficio scolastico regionale per il Piemonte, che è redatto in 11 versioni bilingui (italiano con altre 11 lingue straniere, fra cui il francese) e contiene la fraseologia di base delle lingue considerate, accanto ai contenuti concettuali essenziali della lingua comunicativa dei principianti. È accompagnato da un cofanetto di 11 Cd rom audiovisivi interattivi e consente a ciascun allievo di una classe multiculturale di operare con la propria lingua abbinata a quella del paese ospite (un ragazzino cinese, ad esempio, opererà con la versione italo-cinese; il suo compagno rumeno avrà a disposizione il medesimo libretto con le medesime pagine ma nella versione rumeno-italiano).

"Benvenuta-Benvenuto" è nato per scopi diversi da quelli di un partenariato italo-francese, ma il modello si presta egregiamente – a mio giudizio – allo scopo: le due lingue a contatto saranno poste sullo stesso piano e i gruppi di allievi francesi potranno partire dalla propria lingua per apprendere quella degli amici italiani e viceversa.

Questo per sottolineare come la questione cruciale e centrale oggi resta quella di imparare a imparare le lingue. Compito basilare della scuola è insegnare a imparare le lingue, e più d'una, facendo quindi attenzione non solo al contenuto specifico di una lingua, ma anche al metodo. Un metodo sarà efficace e all'altezza dei tempi se saprà generare capacità di muoversi fra più lingue e di identificarsi con più di una lingua.

Un detto senegalese dice: ci vuole un intero villaggio per educare un bambino. L'attuale villaggio globale richiede di essere considerato come ambiente nel quale educare fra le altre cose anche alle lingue.

La percezione e la consapevolezza della pluralità delle lingue può essere oggetto di pratica didattica, con lo scopo di formare lo spirito di iniziativa e l'autostima di chi apprende. A questo scopo può essere utilizzato uno strumento, la "Ricerca-gioco sulle lingue dei ragazzi", attraverso cui è possibile cogliere le motivazioni dei ragazzini ad imparare le lingue : è un gioco a fumetti che pone delle domande molto semplici. Si veda a titolo di esempio il caso di una scuola di Torino, di un quartiere del centro semi-storico della città, la elementare "Gabelli".

La ricerca-gioco è stata applicata nelle classi terze e quarte elementari a 385 allievi di cui 168 stranieri così ripartiti secondo la lingua di origine: albanese 15, arabo 53 (con tutte le sue differenti versioni), cinese 14, rom 3, rumeno 43, russo-moldavo 6, spagnolo sudamericano 17, altre lingue 17.

In particolare ai bambini sono state poste le seguenti domande: «Quale lingua parlavi a casa quando eri piccolo?»; «Per strada, vicino a dove abiti, c'è qualcuno che parla una lingua diversa dalla tua?»; «Oltre alle lingue che studi a scuola, ce ne sono delle altre che ti piacerebbe imparare?».

Le risposte dei bambini stranieri si dispongono come segue:

«Oggi studio già» (domanda a cui si può rispondere con più di una lingua):

- arabo	15	
- francese	29	
- inglese	142	
- italiano	43	(sono gli stranieri che non sanno bene l'italiano, quindi la mettono come "altra lingua"),
- altre lingue	7	

Il francese è indicato come "altra lingua", in particolare dal gruppo rumeno e dal gruppo arabofono. Da osservare che anche gli adulti stranieri che lavorano con noi, ad esempio gli insegnanti rumeni o di provenienza araba, comunicano molto spesso in francese, in quanto

non conoscono bene l'italiano. La lingua francese entra in tal modo nelle conversazioni e negli incontri come lingua ponte tra persone di culture diverse.

Alla domanda della ricerca-gioco, «Quali altre lingue vorresti imparare», è stato risposto così:

- albanese	14
- arabo	16
- cinese	34
- francese	76
- marocchino	16
- rumeno	29
- russo	11
- spagnolo	58
- tedesco	17
- altre lingue	54.

In sintesi i dati e le osservazioni sopra riportati spingono a ritenere che probabilmente la politica delle lingue, l'educazione linguistica plurale devono cominciare a guardare oltre. Troppo spesso, forse, si organizzano colloqui solo per ricordare – come è comunque sempre piacevole e bene fare – le lingue delle origini, per valorizzare quel che è stato o che c'è: sembra importante fissare lo sguardo anche sul dopo, per lanciare una prospettiva sull'avvenire che forse potrebbe far rivivere l'italiano che attualmente è lingua minoritaria in Europa e nel mondo, e rilanciare il francese che non è lingua minoritaria ma che rischia di rimanere troppo compressa nell'Europa di oggi.

Un approccio plurale potrebbe favorire tutti.

Il presidente dell'Accademia della Crusca, autorità superiore per la Lingua Italiana, professor Francesco Sabatini, osserva che per un italiano oggi sono necessarie tre lingue: una lingua “prima o nativa”, l'italiano, una lingua “segretaria”, l'inglese, e una lingua “sposa”, che ciascuno potrà scegliere a proprio piacere.

La metafora sia un augurio per felici prospettive.

**Laurent Vierin**

Assesseur à l'Education et à la Culture  
de la Région Autonome Vallée d'Aoste

### **ESABAC : on est en Europe**

Le Comité de pilotage franco-valdôtain représentant localement les systèmes éducatifs italien et français a commencé à réfléchir au projet ESABAC en 2001. Son engagement dans l'élaboration conjointe d'un dispositif expérimental à visée de diplôme binational, ancré dans les systèmes et les références nationales, prend appui sur – et s'explique par – la conjonction de facteurs favorables : le contexte européen, les contextes nationaux, le contexte transfrontalier où des spécificités régionales ont pu faciliter la mise en œuvre expérimentale de ce projet.

Ce projet s'inscrit dans les priorités fixées par le Processus de Lisbonne (2000), dans la lignée des politiques éducatives définies par l'Union Européenne et dans les orientations prônées par le Conseil de l'Europe en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues. Particulièrement il s'est proposé la mise en œuvre d'actions visant à :

- favoriser la mobilité éducative et professionnelle des étudiants par le développement d'une conscience multiculturelle et de compétences plurilingues en permettant l'accès réciproque des élèves aux universités ;
- faciliter la reconnaissance des compétences en langues par la mise en relation des certifications avec le niveau du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues ;
- inscrire la certification de fin d'études secondaires dans le démarche d'harmonisation européenne des diplômes d'enseignement supérieur (Licence, Maîtrise, Doctorat-LMD) ;

- accroître la qualité de l'éducation et de la formation par la coopération, la mutualisation et les échanges à tous les niveaux.

Dans la Région Autonome Vallée d'Aoste, il y a une forte volonté politique en faveur du bilinguisme – reconnu par notre Statut Spécial – et du plurilinguisme, comme en atteste la spécificité du système éducatif valdôtain.

S'y ajoutent :

- l'ancienneté de la coopération transfrontalière (une Convention existe depuis 1994 entre les partenaires – Vallée d'Aoste et Savoie - définissant le cadre juridique et administratif de cette coopération ; plusieurs projets INTERREG ont été mis en œuvre dans ces années) ;
- la proximité et l'habitude d'un travail commun facilitant les échanges et la mobilité des différents acteurs (élèves, personnel de l'éducation, décideurs) et la mise en place d'actions concrètes conjointes ;
- la généralisation du dispositif d'éducation bi-plurilingue de la maternelle au lycée en Vallée d'Aoste, l'accompagnement d'experts, la diffusion de nombreux travaux de recherche ;
- l'existence du double diplôme au niveau universitaire, qui pourrait être une "suite naturelle" de l'ESABAC.

Tous ces éléments ont créé les conditions favorables à l'élaboration et l'expérimentation d'un projet de formation à visée de diplôme binational qui concerne désormais l'ensemble du territoire transfrontalier.

Je tiens à souligner l'importance de l'**expérimentation de terrain** du dispositif ESABAC et de la démarche de recherche–action, qui ont requis l'implication convaincue des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques, leur disponibilité à innover, à se mettre en question, à chercher de nouvelles pistes pédagogiques avec leurs homologues et leurs partenaires, dans un travail conjoint de réflexion et d'élaboration originale de ces parcours bilingues qui intègrent une vraie dimension européenne et citoyenne.

Je veux aussi rappeler la place non moins importante de la **motivation des élèves et de leurs familles**, leur engagement dans un parcours expérimental auquel ils ont adhéré spontanément et avec enthousiasme dès le début. En témoigne le nombre déjà important d'élèves concernés dans l'expérimentation : en Vallée d'Aoste pour l'a.s. 2006-2007, 130 élèves et 4 établissements expérimentateurs ; une croissance en 2007/2008 avec 6 établissements expérimentateurs.

Je souligne que ces résultats encourageants renforcent la volonté de la Vallée d'Aoste à poursuivre le travail et à jouer un **rôle de moteur** dans l'élaboration du projet ESABAC. Elle s'est fait porteur d'un projet bilatéral et maintenant elle est fière de voir que ce projet aujourd'hui est reconnu au niveau national, italien et français.

Avec le Protocole d'accord signé à Rome, au mois de juillet, entre la France et l'Italie, la visée de la création d'un diplôme binational devient un objectif concret et possible. Cet accord représente notamment pour la Vallée d'Aoste une étape considérable car la double certification valoriserait l'éducation bilingue appliquée de manière généralisée dans notre système éducatif régional et surtout apporterait une réelle plus-value pour nos jeunes, à soutien de leur mobilité et du développement d'une citoyenneté européenne réellement vécue, même à travers la reconnaissance officielle de leurs compétences bilingues.





**PRÉSENTATION DES RAPPORTS  
SUR LES TRAVAUX DES ATELIERS**

**PRESENTAZIONE DEI RESOCONTI  
DEI GRUPPI DI LAVORO**



## **Atelier 1 - Gruppo di lavoro 1**

**Cultures d'enseignement / Cultures d'apprentissage des langues romanes**

**Culture dell'insegnamento / Culture dell'apprendimento delle lingue romanze**

Président / Presidente :

Pierre Méthivier, Président honoraire de la Fédération nationale des professeurs d'italien (FNAI)

Rapporteur / Relatore :

Françoise Gatulle, Présidente de la Fédération nationale des professeurs d'italien (FNAI)

L'intitulé de notre groupe de travail est très large.

Quelques propositions de pistes ont été lancées :

- bilan de l'enseignement du français en Italie, de l'italien en France
- les systèmes éducatifs
- les pratiques
- les offres, les choix, les motivations
- situations diverses

Nous avons échangé des informations, des expériences.

## **1) Bilan de l'enseignement de l'italien en France, du français en Italie.**

**a) L'enseignement de l'italien en France** (Monsieur Gérard Fontier, IA-IPR d'italien, Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional)

### **- Statistiques**

Chaque année on procède à un recensement des élèves étudiant l'italien : académie par académie, dans l'enseignement secondaire (de la 6ème aux classes post-bac), public plus privé sous contrat, LV1, LV2 et LV3.

Il est possible ainsi d'observer l'évolution des effectifs (niveau académique et niveau national).

Les académies avec le plus grand nombre d'élèves étudiant l'italien :

- Académie de Grenoble : 41 500 élèves
- Académie de Nice : 36 685 élèves
- Académie d'Aix-Marseille : 34 691 élèves

Tableau global de l'évolution de l'enseignement de l'italien en France :

- On constate une progression constante de 1985 à 2005-2006 (163 980 élèves en 1985, 242 210 en 2005-2006).
- En 1992-1993 on a observé un fléchissement dû à la réforme des lycées, suivi immédiatement d'une reprise : environ 5000 élèves de plus par an.
- En 2006-2007 : une diminution des effectifs (244 545 en 2005-2006, 239 137 en 2006-2007).

Les raisons sont multiples : la baisse démographique concernant les élèves arrivant en collège, qui devrait s'atténuer dans les prochaines années, mais aussi les effets d'une propagande éhontée en faveur d'une autre langue vivante, l'apparition d'autres langues vivantes (en particulier le chinois en LV3, ouvert surtout dans des lycées prestigieux, qui devient motif de dérogation).

L'espagnol continue à se développer: c'est maintenant la seconde langue vivante enseignée dans les collèges et les lycées (70,2% des élèves étudient l'espagnol en LV2 à la rentrée 2006, 6,2% pour l'italien LV2).

Le manque de professeurs d'italien : 61 postes au CAPES, 15 postes à l'agrégation en 2007. Cela ne suffit pas pour remplacer les départs à la retraite et placer des professeurs sur tous les postes.

Dans l'Académie de Lille : 96 professeurs, 70 titulaires, 26 non titulaires (28%).

Cela a des répercussions sur le recrutement en LV2 : malgré toute la bonne volonté, la formation est insuffisante et l'instabilité ne permet pas d'assurer un suivi dans les établissements.

- **Les enseignants** : il y a environ 2500 professeurs titulaires d'italien en France.

- **Un manque en italien : les P.L.P.** (professeurs en lycée professionnel) ce corps existe pour l'allemand, l'anglais et l'espagnol, mais pas pour l'italien. A Lyon par exemple, la demande est importante dans les secteurs de la maroquinerie, du prêt-à-porter, de la bijouterie. Les échanges avec l'Italie ont beaucoup de succès.

- **Les manuels** : un grand bouleversement cette année.

Jusqu'à il y a peu de temps, Hachette était pratiquement la seule maison d'édition proposant des manuels pour l'enseignement italien. Cette année, quatre maisons d'édition sont ouvertes à l'italien :

- Guerra (Ciao a tutti!)
- Nathan (Azione!)
- Belin (Piacere!)
- Et toujours bien sûr Hachette (collection Andiamo!)

**Notre souhait** : une réelle diversification de l'enseignement des langues vivantes en LV2, avec un recrutement de professeurs titulaires suffisant en italien.

**QUESTIONS : combien de professeurs de français en Italie? Combien d'élèves étudiant le français? Quelle évolution sur les vingt dernières années?**

**Il nous semble très intéressant de connaître ces chiffres et d'analyser les évolutions.**

**b) L'italien dans l'Académie de Grenoble** (Monsieur Claude Bocognani, IA-IPR d'italien)

L'Académie de Grenoble est la première académie de France en chiffres absolus : 42 000 élèves environ étudient l'italien dans les collèges et les lycées (88 000 en espagnol, 28 000 en allemand).

L'italien est la troisième langue vivante enseignée dans l'Académie de Grenoble (c'est généralement la quatrième langue enseignée en France).

L'Académie comporte cinq départements : Haute Savoie, Savoie, Isère, Drôme et Ardèche. La situation est très différente suivant les zones.

- Pour l'enseignement dans le primaire, le travail se fait en collaboration avec les consulats italiens, parallèlement aux interventions des professeurs des écoles. L'italien y est présent, même si la concurrence de l'anglais est très forte.
- Dans le secondaire, à remarquer : une section au lycée international de Grenoble, de nombreuses sections européennes, des sections bilingues (anglais-italien en classe de 6ème) dans les deux Savoies et en Isère.
- Il y a plus de 400 enseignants d'italien dans l'Académie (335 titulaires, plus de 40 non titulaires).
- Evolution des effectifs sur les 20 dernières années : mêmes remarques qu'au niveau national.
- **Les sections bilingues** : elles sont souvent ouvertes avec l'allemand. Dans l'Académie de Grenoble : 122 anglais-allemand, 29 anglais-italien.

**c) L'enseignement de l'italien dans le primaire (deux témoignages, deux situations très différentes : la vallée de la Maurienne, la Haute-Savoie)**

15% des élèves étudient l'italien dans le primaire en Savoie, 5% seulement en Haute-Savoie, soit 1210 élèves.

- **Les horaires** : 1 h 30 par semaine du CE1 au CM2.

Cependant ces horaires ne sont pas toujours respectés par manque de moyens : certains CE1 ne bénéficient que d'une heure d'enseignement de l'italien par semaine.

**- Les enseignants**

Les professeurs des écoles habilités sont en nombre insuffisant, et il n'y a pas toujours adéquation entre la demande locale et les enseignants en place. Parfois des enseignants du second degré, en sous-service ou volontaires peuvent intervenir, rémunérés en HSE (à Chambéry, Annecy, Chamonix, la municipalité paye les intervenants).

Intervenants extérieurs, contractuels : l'enveloppe budgétaire se restreint de façon drastique.

Le partenariat avec le Consulat d'Italie permet aussi d'assurer l'enseignement de l'italien en primaire (pour un volume horaire de 80H00 en Haute-Savoie et d'une centaine d'heures en Savoie).

Autres ressources : les assistants Comenius (pour la première fois cette année en Savoie à Valloire), les assistants recrutés dans le cadre du CIEP (12 h par semaine : 1 à Chambéry, 3 en Maurienne, 1 poste à Cran-Gevrier).

**- Les secteurs d'intervention**

En Maurienne, les cinq collèges assurent la continuité car, dans cette circonscription, l'italien est la seule langue enseignée à l'école

primaire. La continuité est également assurée dans 5 autres collèges de la Savoie (Montmélian, Chambéry et sa couronne).

En Haute-Savoie, l'italien est la seule langue enseignée dans le secteur de collège de Cran Gevrier.

Dans les autres secteurs de collège, la continuité est la condition pour implanter l'enseignement de l'italien, en cohérence avec la carte des langues. Il y a 7 classes de 6<sup>èmes</sup> bi-langue sur le département.

La facilité dans le primaire : le tout anglais. En Savoie, la plupart des écoles proposent une seule langue. La diversification de l'offre peut fonctionner avec des directeurs volontaires.

### **- Les échanges, l'ouverture**

En Haute-Savoie, une coopération existe avec le Piémont (Ivrea), mais pour conserver les liens d'amitié existant depuis de nombreuses années, et initier de nouvelles correspondances, certaines classes n'ont d'autre alternative que la correspondance en anglais puisque c'est la langue majoritairement enseignée, tant en France, qu'en Italie.

Les partenariats mis en oeuvre dans le cadre du projet INTERREG III A (2003-2006) (23 échanges de classes de la maternelle au primaire, 13 en collège, 4 en lycée, en 2005-2006), perdurent souvent, mais cela devient plus difficile avec la suppression des financements.

Le prochain INTERREG est en cours d'écriture.

Les jumelages de villes sont très nombreux dans le département, ils servent aussi de base.

### **d) L'enseignement du français dans le primaire en Italie**

La situation est beaucoup plus contrastée côté italien (proche de la frontière), moins favorable semble-t-il à l'enseignement du français dans le primaire.



En 1998 à Turin : 177 enseignants dans le primaire, 4 ou 5 seulement à l'heure actuelle. C'est le résultat de politiques en matière d'éducation. De nombreux enseignants de français ont été incités à se reconverter pour enseigner l'anglais. La situation est très inquiétante.

## **2) Les IUFM : échanges, mobilité des futurs enseignants.**

(Monsieur Enjolras, Madame Elena Scalenghe, Madame Marina Panarese)

Dans le cadre de la formation initiale des enseignants, un échange a été mis en place entre les IUFM (Aix-Marseille, Grenoble, Lyon) et les universités de Turin et Aoste (respectivement Aix et Lyon avec Turin, Aix Marseille et Grenoble avec Aoste).

Partenariat tripartite : IUFM, Université Vallée d'Aoste (SISS), Assessorat à l'éducation et la culture.

### **a) Accueil de PE et PLC en Vallée d'Aoste, dans le cadre de leur formation :**

(Monsieur Enjolras)

**Situation** : dans la vallée d'Aoste est dispensé un enseignement bilingue. Les besoins des établissements sont importants, mais les enseignants rencontrent des difficultés pour motiver les enfants, trouver du matériel, et ils ne se sentent pas suffisamment préparés pour enseigner toutes les disciplines en français.

**Idée** : faire venir des stagiaires IUFM dans ces établissements.

L'an dernier, une vingtaine de stagiaires (PE et PLC) sont venus dans des établissements qui expérimentent les parcours de formation croisée, ESABAC en particulier.

- Stages d'une semaine à trois mois ;
- ils ont concerné des PE et PLC de toutes disciplines (arts plastiques, lettres modernes, lettres classiques, histoire - géographie...);

- période d'observation, et aussi stage en responsabilité ;
- les stagiaires logeaient dans le "convitto" (internat de la ville).
- Projet avec le directeur de l'internat : les professeurs stagiaires s'occupaient des enfants après les cours (aide aux devoirs, difficultés rencontrées). Cette expérience a été très intéressante et formatrice.

**Projet** : ouvrir le partenariat à d'autres territoires frontaliers - Aix-Marseille, Nice, et plus loin (Orléans- Tours, Versailles... ) - sur la base du volontariat des établissements.

### **b) Du côté de l'université** (Madame Elena Scalenghe)

- Organisation d'un stage de 15 jours en France, dans un établissement français (dans le cadre de la formation pour les enseignants du primaire ) : Lyon, Aix Marseille.

**Point de départ** : dans de nombreux établissements l'enseignement du français était dispensé et des échanges étaient organisés entre la France et l'Italie.

Le défi a été de poursuivre les échanges, même si l'enseignement du français n'est plus dispensé dans ces établissements.

**Objectifs** : un échange interculturel au niveau européen. Encourager et développer l'esprit d'ouverture, comprendre comment dans un contexte différent, l'enseignant choisit une programmation, des voies qui permettent d'atteindre des objectifs communs en Europe. Ouverture, observation et réflexion. Mais aussi apprendre la langue de l'interlocuteur, en peu de temps, afin de pouvoir communiquer ("full immersion").

L'expérience est très intéressante tant pour le stagiaire que pour l'enseignant qui accueille.

**Préparation donnée aux stagiaires avant le départ** (Madame Marina Panarese)

Le dispositif concerne des étudiants italiens en sciences de la formation, des étudiants Erasmus qui sont accueillis en stage à Lyon, Digne, Aix, Avignon.

- Avant le départ en France, les stagiaires ont une semaine de préparation : 18 h de rencontres formatives en groupes, de confrontations d'expériences et méthodes afin d'ouvrir l'esprit et l'attention au plurilinguistique et à l'interculturel.
- Des documents sont fournis à l'étudiant pour l'accompagner pendant son stage en France. Il s'agit de documents d'accompagnement, mais aussi de documents créatifs.
- Au retour en Italie : évaluation individuelle et en groupe de l'expérience.

### **Les questions relatives à ces interventions portaient sur :**

- La validation de ce stage / formation dans le pays.
- Les dispositifs sont très variables, cela dépend des Académies.
- Le stage n'est pas toujours pris en compte pour la validation de la formation IUFM.
- Les demandes : elles sont fortes pour l'an prochain (20 demandes PLC et 16 PE). Les stagiaires sont recrutés sur la base du volontariat.
- Le problème du financement pour le stagiaire : les situations sont différentes en France et en Italie, et suivant les IUFM en France.

Remarque : il est parfois difficile de comprendre le système français de formation.

### **3) Le Lycée international de Lyon (CSI : Cité Scolaire Internationale) (Monsieur Chabot, Proviseur du Lycée de Lyon)**

Ce lycée a 15 ans. Son implantation à Lyon est due à la situation particulière de la ville, et l'expérience n'est pas facilement

transposable (Lyon est une ville importante, riche, avec des besoins économiques et de très nombreux échanges entre entreprises. Elle accueille ainsi des étrangers de la Communauté Européenne ou du Japon. Ces personnes viennent avec leur famille. Elles souhaitent conserver un lien avec la langue et la culture de leur pays, tout en s'ouvrant vers la France).

- **Sept sections internationales** italien, espagnol, anglais, allemand, portugais, polonais, japonais. Et ce au niveau primaire, collège, lycée (de 6 ans à 18 ans) : 1600 élèves, 170 professeurs.

#### - **Population scolaire :**

- internationale : plus de 40 nationalités différentes
- des élèves français souhaitant bénéficier d'un enseignement bilingue et biculturel
- La CSI est **une école publique**, les cours sont donnés par des professeurs de langue maternelle, payés par leur pays.
- **L'admission à la CSI** est prononcée lorsque l'élève a subi avec succès les tests d'entrée (test très sélectif). Le public est sélectionné, les élèves ont un très bon niveau et les résultats aux examens sont excellents.
- La mixité des classes apporte **une richesse culturelle très positive**.
- Examen : les élèves passent le baccalauréat français avec **option OIB (option internationale du baccalauréat)**.
- Les élèves niveau 2 qui ne peuvent pas passer l'OIB pourront passer le cursus ESABAC, qui est un parcours différent.

#### **En Italie :**

Il y a en Italie 16 lycées " classico europeo " avec des sections européennes de français et 5 lycées internationaux. Le lycée d'Alba, par exemple (liceo classico), propose un projet international.

Les élèves ont en moyenne entre 39 et 42 heures de cours par semaine. Ils ont un bon niveau.

Les cours d'histoire-géographie sont assurés en français, par un professeur francophone.

Le financement pour les activités est réduit, mais les familles sont disponibles pour les voyages et les échanges.

#### **4) Le vocabulaire sectoriel et technique dans les établissements professionnels, techniques**

Les professeurs d'italien exerçant dans des établissements professionnels ne disposent pas de manuels, ils doivent créer leurs propres documents.

Les domaines concernés sont vastes (hôtellerie, social, mécanique...).

- Le lexique spécifique doit être repéré, sérié.
- L'enseignant n'a pas reçu de formation sur l'aspect technique de son enseignement et de ce fait il rencontre des difficultés pour cerner certains contenus très techniques.
- Il est nécessaire de développer la mobilité : stages en Italie et France pour établir des comparaisons, se confronter aux autres. Nécessaire aussi de faire évoluer les pratiques.
- On se heurte encore parfois à des obstacles : la législation qui n'est pas toujours harmonisée. Mais de plus en plus, des conventions de stage sont mises en place.

**Proposition 1 : création d'un site** italo-français avec connaissance des entreprises, volet linguistique (langue courante et sectorielle), échanges (modalités, démarches, conventions de stages...), débouchés, liens.

La proposition est faite à l'Union Latine. Les enseignants pourraient apporter leur contribution, leurs expériences.

**Proposition 2 :** l'organisation de stages, par les Ambassades d'Italie et de France, pour l'enseignement professionnel.

Remarque de Monsieur Enjolras : des micro-formations ont été organisées en allemand, italien et espagnol par un inspecteur de l'Académie de Dijon. Repérage d'un vocabulaire de base pour l'insertion dans la vie courante et vocabulaire spécifique pour la vie professionnelle. Le document (publié dans le cadre d'un projet européen) a été distribué dans certains établissements professionnels.

### **5) Les classes préparatoires en France** (Madame Antonella Durand)

Ces classes sont une spécificité du système éducatif français. Elles constituent un vivier pour la formation de l'élite (Normale Supérieure, grandes écoles de commerce, écoles d'ingénieurs).

Après l'obtention du baccalauréat, les classes préparatoires préparent aux concours – difficiles – d'entrée dans ces écoles (voies scientifique, commerciale, littéraire).

L'admission en classe préparatoire se fait sur dossier. L'enseignement est très complet, très exigeant. Il est dispensé dans certains lycées.

Ce système est élitiste. Un certain nombre de projets sont mis en place afin d'ouvrir ces filières à des élèves de quartiers, de milieux moins favorisés, ainsi qu'à des élèves ayant obtenu un baccalauréat STG (Sciences et Techniques de Gestion). En accordant des moyens supplémentaires à ces élèves, on leur permet d'intégrer des écoles intéressantes.

Les étudiants qui n'obtiennent pas un concours obtiennent des équivalences pour l'université.

L'italien est présent dans tous les concours, LV1 et LV2. Les épreuves sont axées sur un exercice demandé (thème grammatical, traduction d'un article de journal, culture italienne et culture générale, version).

## **6) Proposition de mise en réseau / rencontres de professeurs de français et d'italien**

Cette proposition est faite, afin de faciliter les échanges de bases de données, les échanges entre établissements, la mise en commun d'expériences, de projets.

**Côté français** les professeurs d'italien disposent d'une liste de diffusion, animée et modérée bénévolement par Michel Morel, professeur agrégé d'italien. Ils disposent aussi d'un portail national (Portitalia) qui fédère un certain nombre de portails académiques. Certains portails ont un animateur rémunéré une heure ou deux. D'autres fonctionnent grâce au bénévolat.

### **Conclusion :**

**Un protocole franco-italien a été signé le 17 juillet 2007 à Rome entre M. Xavier Darcos et M. Giuseppe Fioroni.**

Il comporte quatre volets :

- Les partenariats et échanges scolaires entre sections bilingues en France et en Italie
- La formation continue des enseignants et des chefs d'établissements
- La certification dans la langue du pays partenaire
- Une réflexion sur un examen binational de fin d'études secondaires.

Article 4 citation : « les parties s'engagent à évaluer la possibilité (...) d'un examen de fin d'études secondaires, binational, qui aboutirait à une double délivrance de l'Esame di Stato et du Baccalauréat et qui ouvrirait les mêmes droits aux titulaires dans les deux pays. A cette fin, il apparaît opportun de prendre en considération les conclusions du groupe de travail franco-valdôtain sur le sujet ».

Dans le cadre de ce protocole – qui entre en vigueur à la date de sa signature – nous souhaitons que les suggestions faites par notre groupe soient prises en considération et puissent être rapidement concrétisées (avec des moyens adéquats).



## **Atelier 2 - Gruppo di lavoro 2**

### **Monolinguisme, bilinguisme et plurilinguisme**

### **Monolinguisimo, bilinguismo e plurilinguismo**

Présidents / Presidenti :

Anna Bioley, Assessorat à l'Education et à la Culture de la Région Autonome Vallée d'Aoste et Lorenzo Viale, Président de l'Alliance française "Riviera dei Fiori", Ventimille

Rapporteurs / Relatori :

Valentina Lupi (Université de Gênes) et Odile Pagliari (Académie de Versailles)

Le titre évoque l'évolution de la langue dans le temps. À une époque de globalisation nous nous dirigeons, comme nous pouvons le remarquer dans nos réalités scolaires, vers un plurilinguisme mondial.

Après avoir fait un tour de table au cours duquel les intervenants ont parlé de leur fonction et de la motivation qui les a poussés à participer à ce groupe, nous nous sommes interrogés sur la réalité linguistique dans les régions transfrontalières. Nous nous sommes attardés sur quelques points d'excellence :

1) **Vallée d'Aoste** : le bilinguisme y est institutionnel. Le projet ESABAC, concernant les classes et les élèves volontaires du second degré de la Vallée d'Aoste et les Lycées de l'Académie de Grenoble entre dans sa troisième année d'expérimentation. Il a été lancé en 2005–2006 par ces deux territoires–pilote. En 2006-2007, le dispositif a touché 201 élèves italiens et français, dont 130 pour la seule Vallée d'Aoste. Depuis l'année dernière, le travail d'élaboration et de mise en place de parcours bilingues à dimension européenne associe l'ensemble des territoires situés sur la frontière France–Italie, avec les Académies de Nice, d'Aix-Marseille, de Lyon

d'une part, et les régions Piémont (provinces de Cuneo et de Turin) et Ligurie (province de Savone et Imperia) de l'autre. Un élargissement de l'expérimentation est donc en cours pour l'année 2007-2008, avec une augmentation des effectifs et du nombre d'établissements impliqués, dans l'ensemble des régions frontalières.

2) Susa : un projet curriculaire français et anglais est en cours dès l'école primaire.

Après avoir longuement débattu, le groupe a mis l'accent sur différents aspects du bilinguisme/plurilinguisme : les points faibles, la situation du français en Italie et de l'italien en France, les points forts et les préconisations. En clôture de séance, le groupe présente quelques propositions qui peuvent, dès maintenant, être concrétisées dans des actions par les enseignants.

### **Les points faibles**

En Italie surtout, le manque de personnel enseignant est évident et l'insuffisance de fonds pour la formation ne permet pas de prendre en charge de nouvelles formations concernant le français.

Si l'on remarque une régression de l'italien à l'Université de Haute-Savoie malgré la collaboration avec la Vallée d'Aoste (en France l'étude de l'italien est en augmentation dans les autres ordres d'école), la situation est plus grave en Italie, où les orientations nationales en matière de politique des langues vivantes ont entraîné, au cours des dernières années, la disparition de l'enseignement du français à l'école primaire et dans les écoles pour adultes (CTP, Centri Territoriali Permanenti). Si l'introduction de la deuxième langue au collège a entraîné une augmentation généralisée des effectifs d'élèves étudiant le français, le faible nombre d'heures consacrées à la deuxième langue (exception faite de Cuneo), les mesures inattendues prises par le gouvernement (article 25 du décret législatif du 17 octobre 2005) et la concurrence des autres langues, obligent les enseignants et les inspecteurs italiens à être plus que vigilants.

## **Les points forts**

La Commission européenne encourage et soutient toutes les initiatives ayant pour finalité la diffusion réciproque des langues (développement des projets « e-twinning » et « long life learning »).

Le Traité de Lisbonne préconise l'apprentissage de deux langues communautaires en plus de la langue maternelle, dans le but de promouvoir une citoyenneté active.

Ces mêmes recommandations européennes devraient garantir en Italie un enseignement des langues vivantes à partir de 11 ans. En France, une attention toute particulière est déjà accordée à l'apprentissage précoce des langues vivantes.

Il y a un autre aspect positif que nous devons signaler : 2008 a été déclarée « année européenne du dialogue interculturel », ce qui devrait encore faciliter la mise en place des projets transfrontaliers. Les projets sur l'Interculture, comme les échanges Erasmus, sont d'ailleurs en augmentation.

Il ne faut pas oublier le travail de l'Intergroupe, qui a demandé la reconnaissance des Régions concernées.

## **Préconisations**

Le groupe de travail voudrait développer des actions de communication et d'information, en présentant les actes du colloque de l'Union Latine dans les 5 régions transfrontalières par exemple.

Dans le but d'introduire la langue de proximité comme langue seconde (« *Lingua sposata* »), il faudrait sensibiliser les chefs d'établissement, pour qu'ils développent l'enseignement du français et de l'italien, et solliciter les collectivités territoriales.

Une place de plus en plus importante devrait être attribuée aux certifications internationales : il faudra encourager le DELF et le

DALF pour l'Italie<sup>1</sup> et la certification de la Dante Alighieri pour la France. Une fois de plus, on préconise la collaboration des Alliances françaises en Italie et des *Centri di cultura italiana* en France.

Comme dans le projet ESABAC, il faudra également renforcer la mobilité des élèves et des étudiants, des enseignants et des cadres de l'éducation.

### **Concrétisation**

Il est indispensable de sensibiliser les parents et les collectivités locales de l'absolue nécessité d'avoir une compétence multilingue.

Les enseignants et les cadres concernés s'efforceront de développer les rencontres et les échanges dans les établissements où ils exercent en s'appuyant sur les initiatives et les projets européens, mais en exploitant également des contacts plus personnels.

Ils utiliseront les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), à leur service pour favoriser la communication et les échanges, notamment durant les phases de préparation et de prolongement.

Il est souhaitable de développer le travail par pôles linguistiques pour garantir la continuité pédagogique.

---

<sup>1</sup> Pour l'année scolaire 2005-2006, 29.228 unités du DELF et du DALF ont été passées dans les 28 centres d'examens d'Italie avec 26.233 DELF scolaires et 2995 DELF et DALF adultes. Pour ce qui concerne tout particulièrement la Vallée d'Aoste, on a fait passer 230 diplômes en 2005-2006 avec 136 DELF scolaires et 94 DELF et DALF adultes. Pour l'année scolaire 2006-2007, 24.662 unités du DELF et du DALF ont été passées dans les 28 centres d'examens d'Italie avec 22.288 DELF scolaires et 2.374 DELF et DALF adultes. En Vallée d'Aoste, on a fait passer 393 diplômes en 2006-2007, avec 250 DELF scolaires et 143 DELF et DALF adultes.

### **Atelier 3 - Gruppo di lavoro 3**

#### **Le rôle de la langue de proximité, facteur de promotion dans les échanges économiques transfrontaliers**

#### **Il ruolo della lingua di prossimità, fattore di promozione negli scambi economici transfrontalieri**

Présidente / Presidente :

Manuela Vico, Professeur de français et responsable de l'Alliance française de Cuneo

Rapporteur / Relatore :

Barbara Meazzi, Maître de Conference à l'Université de Savoie

Punto di partenza per il dibattito e la riflessione comune sul ruolo della lingua quale motore a livello degli scambi economici è la conclusione di un'inchiesta, apparsa su autorevoli giornali economici, secondo la quale un buon numero di transazioni commerciali falliscono a causa di una scarsa competenza linguistica fra i partners. Tutto ciò non è successo finora sulla dorsale alpina occidentale, dove tradizionalmente le popolazioni del versante italiano e francese praticano indifferentemente le due lingue per ragioni storiche e culturali.

Per tale motivo questa regione conosce un forte sviluppo delle relazioni commerciali transfrontaliere che promuovono naturalmente il paese confinante quale partner economico privilegiato. I dati forniti dall'Istat confermano l'andamento di forte sinergia fra il Piemonte e la vicina Francia nel periodo dal 2000 al 2006 (allegati 1 e 2).

Questa situazione di stabilità dei flussi commerciali si mantiene in un momento in cui la popolazione attiva ha potuto fruire di una formazione linguistica comprendente la lingua di prossimità.

Quale sarà invece il panorama economico dei prossimi anni, quando l'attuale situazione di monolinguisimo anglofono avrà cancellato l'abitudine delle popolazioni frontaliere a parlare la lingua di prossimità?

A questo proposito si riportano due avvenimenti che hanno segnato il 2007 a livello istituzionale nell'ambito dei rapporti Italia-Francia e che possono far ben sperare sul futuro linguistico delle Alpi Occidentali:

- 17 luglio 2007: accordo fra i ministri della Pubblica istruzione dei due paesi;
- 18 luglio 2007: la creazione della macro-regione europea "Alp-Med" composta da Valle d'Aosta, Piemonte e Liguria sul versante italiano e delle due regioni Provence-Alpes-Côte d'Azur e Rhône-Alpes sul versante francese.

Di fronte a questi segnali positivi il problema è quali strategie adottare per dare contenuto a queste due espressioni di buoni intenti. Su tale proposta il gruppo 3 decide di lavorare organizzandosi intorno a tre sotto-gruppi di lavoro:

- A) Le buone pratiche,
- B) Ciò che chiediamo alle istituzioni di fare o di decidere;
- C) Ciò che possiamo fare a livello personale e professionale

### **A) Le buone pratiche**

Si mettono qui in evidenza le iniziative e i progetti di promozione delle due lingue di prossimità finora realizzati che hanno riportato un indubbio successo e che pertanto si propongono quale modello da clonare.

1. La diffusione delle certificazioni internazionali per il francese (DELF) e per l'italiano (CELI-CILS) ha avuto un forte impatto presso l'opinione pubblica e nei media. Ogni scuola infatti ha introdotto nel POF la certificazione, facendone un punto di

orgoglio. Attraverso gli studenti le famiglie partecipano emotivamente alle prove della certificazione e le cerimonie con l'attribuzione dei diplomi permettono infine di imporre all'attenzione pubblica un evento essenzialmente linguistico. Il DELF come le certificazioni dell'italiano diventano un fatto di costume e fanno entrare il francese nella cronaca quotidiana.

2. Una importante riflessione sulle motivazioni dello studio delle due lingue è realizzata con la creazione delle classi bilingui. Nelle riunioni con le famiglie interessate l'importanza dello studio delle due lingue appare evidente e soprattutto sono i genitori stessi a portare avanti la riflessione diventando essi stessi promotori del progetto educativo. Infine, carta vincente delle sezioni bilingui è la forte interazione fra i docenti che giungono a creare un'equipe pedagogica motivata.
3. Ulteriore elemento per la promozione delle due lingue sono gli scambi di classe che portano talora al gemellaggio fra scuole e al lancio di progetti educativi transfrontalieri.
4. Dopo un lungo percorso, sono al varo gli ESABAC, maturità comune franco-italiana che costituisce un indubbio valore aggiunto alla promozione dello studio delle due lingue.
5. Malgrado il fatto che la normativa italiana non preveda soltanto l'insegnamento dell'inglese nella scuola primaria, non mancano progetti di insegnamento precoce del francese. Fra questi il più significativo per numero di studenti coinvolti è quello promosso dalla regione Piemonte in collaborazione con l'Alliance Française di Cuneo, che vede ogni anno una ventina di lettrici operare in tutte le valli del Piemonte.
6. Un altro modello di cooperazione che mette in valore l'apprendimento delle due lingue è la realizzazione dell' "écoles du voisin", collaborazione fra équipes pedagogiche di Grenoble e della provincia di Torino che promuovono corsi di formazione e di aggiornamento oltre a favorire scambi fra responsabili pedagogici.

## **B) Ciò che chiediamo alle istituzioni di fare o di decidere**

Le istituzioni rivestono un ruolo importante nella diffusione delle due lingue, sia positivamente sia negativamente. Il gruppo di lavoro specifico ha analizzato in dettaglio le richieste da rivolgere agli enti pubblici.

1. A livello dei progetti INTERREG, come degli altri progetti europei, risulta indispensabile snellire le procedure per non oberare la scuola di documenti e formulari da compilare. Esigenza di introdurre una maggiore flessibilità a tutti i livelli.
2. Promuovere campagne di sensibilizzazione nei confronti dell'insegnamento delle due lingue a livello dei Ministeri degli Esteri. Le istituzioni devono difendere e promuovere l'immagine del loro paese all'estero.
3. Per quanto concerne le certificazioni internazionali dell'italiano si sente l'esigenza da parte francese di giungere a una sola certificazione, come per il francese, perché questa concorrenza rischia di creare confusione.
4. Promuovere incontri invitando responsabili di categorie professionali e responsabili del personale a presentare le attuali tendenze del mercato e degli sbocchi professionali, in modo da orientare correttamente gli studenti anche verso un valido apprendimento linguistico.
5. Promuovere all'Università e presso gli IUFM corsi delle due lingue per formare docenti in grado di insegnare la lingua di prossimità a livello della scuola primaria.
6. Richiesta agli organismi competenti di reintrodurre l'insegnamento del francese nelle zone frontaliere, prevedendo quindi anche tutti gli strumenti di formazione dei docenti, a livello della scuola primaria in modo da avvicinare progressivamente le nuove generazioni alla



lingua di prossimità, senza traumi o scelte brutali. In allegato la lettera da inviare agli organi competenti elaborata dal gruppo (allegato 3).

### **C) Ciò che possiamo fare a livello personale e professionale**

Dopo un'attenta analisi, il gruppo propone alcune strategie che possono essere applicate sia a livello personale che a livello professionale per sostenere e promuovere la conoscenza delle due lingue.

1. Difendere sempre anche a livello personale l'immagine del proprio paese all'estero e segnalare casi e situazioni di scorretta comunicazione.
2. Verificare e ricercare quanto nel paese di prossimità risulta funzionale alla promozione delle due lingue per segnalarlo e proporlo a livello locale.
3. Mettere in evidenza quanto i Francesi hanno fatto di positivo nei confronti dell'italiano e viceversa per un rafforzamento reciproco.
4. Comunicare attraverso i giornali, radio e televisioni in modo più continuativo e strutturato per informare l'opinione pubblica sulle attività di cooperazione a tutti i livelli.
5. Lanciare la "veglia linguistica", che si traduce con una costante attenzione da parte di tutti nei confronti di tutti i documenti (circolari, esternazioni, indicazioni) emessi dalle istituzioni, per essere sempre in grado di reagire prontamente alle eventuali variazioni del quadro generale.
6. Promuovere incontri fra i giovani della regione frontaliere per tenere sempre vivo l'interesse reciproco e l'identità comune.

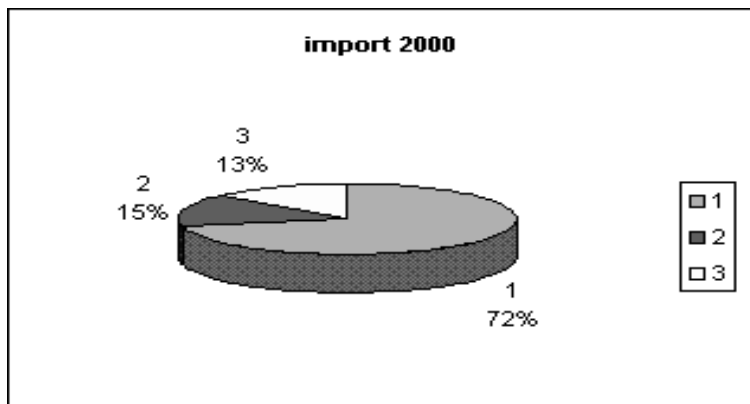
## **In conclusione**

Tutti e tre i sotto-gruppi di lavoro si sono espressi segnalando:

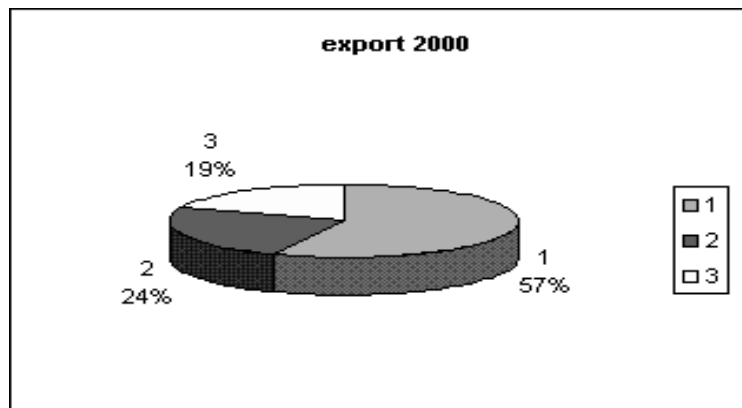
1. la necessità di promuovere una forte comunicazione che possa dare visibilità alle iniziative di promozione delle due lingue e culture. In qualche caso si è parlato di un vero e proprio marketing delle due lingue per toccare profondamente l'opinione pubblica;
2. l'esigenza di un maggiore coinvolgimento delle istituzioni a tutti i livelli affinché svolgano un ruolo attivo di promozione della lingua e della cultura dei due paesi;
3. l'importanza di un riavvicinamento al mondo economico per poter dare una corretta informazione ai giovani sugli orientamenti del mercato, sbocchi lavorativi e scelte linguistiche adeguate;
4. infine, tutti concordano sulla necessità di reintrodurre l'insegnamento della lingua francese a livello della scuola primaria nelle regioni transfrontaliere del Piemonte e della Liguria. In Valle d'Aosta l'insegnamento del francese è una realtà come pure in Francia l'insegnamento dell'italiano. Si segnala che in alcune zone frontaliere francesi, nella Valle dell'Ubaye ad esempio, l'italiano è la prima lingua straniera studiata in tutte le scuole primarie della valle, in presenza inoltre di una lettrice di italiano in ogni scuola. Si segnala ugualmente la necessità di prevedere corsi di formazione per i docenti che intendano insegnare il francese nella scuola primaria, in quanto sono scomparse del tutto le risorse umane.

## Allegato 1

Tabelle dei dati import ed export nell'anno 2000 che mettono a confronto i flussi relativi a tre paesi: Francia (1), Regno Unito (2), Stati Uniti (3).



1. Francia 5.580,07 – 2. Regno Unito 2.405,09 – 3. Stati Uniti 1.881,930



1. Francia 10.272,94 – 2. Regno Unito 3.405,46 – 3. Stati Uniti 2.766,51

Fonte: elaborazioni ICE su dati ISTAT

Import/Export: Italia, REGIONE PIEMONTE – FRANCIA (valori in milioni di euro).

## Allegato 2

Tabella relativa ai dati import e export sul periodo dal 2000 al 2006 che mettono a confronto i risultati annuali di Francia Regno, Unito e Stati Uniti.

	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
<b>FRANCIA</b>	72-57	69-56	71-58	76-58	77-59	73-59	74-59
<b>UK</b>	15-24	18-25	16-24	15-23	13-24	14-24	14-23
<b>USA</b>	13-19	13-19	13-18	9-17	10-17	13-17	12-18

Il primo numero rappresenta l'import / Il secondo numero rappresenta l'export.  
Valori espressi in percentuale.

### **Allegato 3**

Al Direttore dell'Ufficio Scolastico  
Regionale del Piemonte  
Dott. Francesco DE SANCTIS  
Via Pietro Micca, 20  
10122 TORINO

All'Ufficio Scolastico Regionale  
Ispettrice Silvana MOSCA  
Via Pietro Micca, 20  
10122 TORINO

Al Ministro della Pubblica Istruzione  
On. Giuseppe FIORONI  
Viale Trastevere 76/A  
00153 ROMA

Alla REGIONE PIEMONTE  
Assessorato Istruzione e  
Formazione Professionale  
Assessore Giovanna PENTENERO  
Via Magenta 12  
10152 TORINO

Chambéry, 20 ottobre 2007

Oggetto:           Richiesta di reintroduzione  
                      dell'insegnamento della lingua francese  
                      nella scuola primaria della Regione Piemonte

I docenti riunitisi a Chambéry il 19 e il 20 ottobre, in occasione del VII° convegno italo-francese per la diffusione reciproca delle lingue promosso dall'Unione Latina in collaborazione con le Alliance

Française della Riviera dei fiori, di Cuneo e della Regione Autonoma della Valle d'Aosta,

- esaminata la situazione dell'insegnamento della lingua francese nella scuola primaria italiana,
- prese in considerazione le recenti indicazioni per il curricolo
- tenuto conto della situazione geografica, culturale ed economica delle regioni Piemonte, Liguria e Valle d'Aosta,
- considerati gli accordi firmati tra i Ministri della Pubblica Istruzione italiano, Giuseppe Fioroni e il suo omologo francese, Xavier Darcos, il 17 luglio scorso a Roma

FANNO PRESENTE

**l'importanza socio-culturale, educativa ed economica**  
dell'apprendimento delle lingue comunitarie e precisamente, nelle nostre regioni di frontiera, di due lingue europee, di cui una specificatamente la lingua di prossimità, l'italiano, per le regioni francesi confinanti (Paca e Rhône-Alpes), e il francese per le regioni italiane di frontiera con la Francia (il Piemonte, la Valle d'Aosta e la Liguria);

CHIEDONO

**pertanto la reintroduzione dell'insegnamento della lingua francese nella scuola primaria nelle regioni: Piemonte e Liguria,**  
mentre nella Valle d'Aosta l'insegnamento del francese è già normato.

I docenti inoltre chiedono che all'apprendimento delle lingue venga assicurata la continuità sia in verticale, dalla scuola primaria alla scuola secondaria di primo e di secondo grado, sia a livello trasversale, "in orizzontale", con l'integrazione tra lingua materna e lingua straniera.

Secondo proficue esperienze realizzate sul campo, l'apprendimento di due lingue europee a livello della scuola primaria potrà realizzarsi

secondo il seguente modello già sperimentato: l'inglese a partire dalle prime classi della scuola primaria, il francese a partire dal secondo ciclo della scuola primaria con almeno un'ora settimanale. Sarà quindi opportuno assicurare la prosecuzione dell'insegnamento della lingua francese nella scuola secondaria di primo e di secondo grado per assicurarne agli studenti una buona conoscenza finalizzata ad assicurare il successo professionale degli utenti.

Si sono realizzate esperienze di vario tipo nell'ambito del P.O.F. delle scuole autonome, ma le diverse soluzioni adottate esigono il riconoscimento di rinnovati quadri orari e organizzativi all'interno dei quali sia possibile sviluppare il curriculum verticale in modo che la lingua francese, indicata come lingua basilare fin dai primi anni del sistema educativo delle regioni considerate, possa svilupparsi progressivamente e con conseguente successo.

Si segnala inoltre l'urgenza di ripristinare a tempi brevi corsi di formazione destinati a formare nuovi docenti di lingua francese a livello della scuola primaria, dopo che tutti gli insegnanti formati negli anni passati con forte impegno di risorse umane e con ingente esborso di denaro, sono stati successivamente riconvertiti, con nuovi corsi e nuovo impegno finanziario, all'insegnamento della lingua inglese.

Confidando che queste indicazioni possano trovare la dovuta attenzione date le premesse di massima importanza per il futuro della nostra regione, restiamo in attesa di un gentile riscontro e porgiamo distinti saluti.

I docenti del  
VII° Convegno italo-francese  
per la diffusione reciproca delle lingue

Referente del gruppo di lavoro:  
Prof. Manuela VICO  
Alliance Française di Cuneo  
cell 338/7460796 / e-mail: [alliance@multiwire.net](mailto:alliance@multiwire.net)





**CLÔTURE DES TRAVAUX :  
TÉMOIGNAGES ET PERSPECTIVES /**

**CHIUSURA DEI LAVORI :  
TESTIMONIANZE E PROSPETTIVE**



**Silvia Diegoli**

Presidente della sezione di Torino dell'A.N.I.L.F.  
Associazione Nazionale per l'Insegnamento della Lingua Francese

### **A.N.I.L.F.: Testimonianze e prospettive**

Le prospettive dell'insegnamento del francese in Italia – ed in buona misura anche in Piemonte – appaiono piuttosto preoccupanti. La situazione potrebbe apparire meno grave nelle regioni di frontiera come il Piemonte e la Liguria, tuttavia, in questi ultimi anni, perfino in questi territori l'insegnamento del francese come seconda lingua straniera, in aggiunta all'inglese, ha cominciato a perdere terreno. Questo fenomeno non è circoscritto alle zone più distanti dalla frontiera, come il Novarese, il Verbanio e l'Alessandrino, ma è ormai rilevante anche all'interno della provincia di Torino. In certe scuole medie e in alcuni licei di questa grande area, infatti, tanto il tedesco – considerata una lingua dal forte valore formativo – quanto lo spagnolo – vista spesso come lingua divertente ed alla moda – sono diventati temibilissimi concorrenti del francese, fortemente spalleggiati, va sottolineato, dagli organismi preposti alla diffusione della lingua dei rispettivi paesi.

L'impressione che se ne ricava è che l'opinione pubblica e, in parte, anche le istituzioni, sembrano trascurare non solo l'alta valenza cognitiva del francese – lingua del ragionamento e della chiarezza espressiva per eccellenza –, ma anche la dimensione storica, culturale, geografica, e soprattutto economica e turistica della lingua transalpina in una regione come il Piemonte.

Gli insegnanti di francese non potevano, dunque, guardare rassegnati a tale situazione di ingiustificato ed ingiusto declino a cui si è cercato di reagire con la costituzione dell'A.N.I.L.F. - l'Associazione Nazionale per l'Insegnamento della Lingua Francese.

Nata a dicembre del 2005 a Cuneo, per merito della professoressa Manuela Vico, nel marzo 2006 ha costituito la sua seconda sede

provinciale a Torino. Si tratta, pertanto, di una giovane associazione, aperta ai docenti, ma anche a tutti gli amici della lingua francese, che oggi conta poco meno di 100 iscritti, la cui finalità generale è il sostegno dell'insegnamento del francese in Piemonte e in Italia, nel quadro di un più forte sviluppo dell'insegnamento della seconda lingua straniera.

Gli interventi dell'ANILF si indirizzano in più direzioni e comprendono diverse tipologie di azioni volte:

- all'ampliamento dell'insegnamento della seconda lingua comunitaria in ogni ordine di scuole;
- alla diffusione e valorizzazione delle attività e dei progetti a sostegno del francese realizzati nelle scuole;
- alla tutela delle cattedre di francese con interventi di sollecitazione degli uffici scolastici periferici e nazionali;
- alla collaborazione con gli enti culturali francesi in Italia;
- alla sensibilizzazione dell'opinione pubblica sull'importanza dello studio del francese in Piemonte e in Italia.

Il punto di partenza del nostro impegno è stato quello di reagire e di cercare di dare voce allo scontento degli insegnanti che, sulla base della riforma Moratti (quella delle tre "I": inglese, informatica ed impresa), hanno visto impoverirsi la proposta educativa nella scuola italiana, con una progressiva diminuzione delle ore d'insegnamento della lingua straniera. A questa contrazione si è addirittura aggiunta la prospettiva drastica di sostituire alla seconda lingua un insegnamento massiccio della prima lingua straniera – l'inglese – dalla scuola media in estensione sulla secondaria superiore (vedi art. 25, D.L. 226/2005).

La nostra riflessione, e soprattutto l'insieme delle nostre azioni di sollecitazione e di rivendicazione, si sono articolate nei seguenti punti:

- a) la rivendicazione delle tre ore d'insegnamento della seconda lingua straniera nella scuola secondaria di primo grado e il riconoscimento della pari dignità tra prima e seconda lingua;
- b) la richiesta d'introduzione della seconda lingua straniera in

- tutti gli indirizzi della scuola secondaria superiore, almeno con due ore curricolari, indipendentemente dall'applicazione della riforma;
- c) la definitiva soppressione dell'articolo 25 del D.L. 226/2005 (comportante la scomparsa di tutte le seconde lingue dalla scuola italiana) che risulta per ora solo sospeso e collegato al destino della riforma della scuola superiore di 2° grado;
  - d) la rivendicazione di un ruolo privilegiato del francese in Piemonte (in varie forme);
  - e) il miglioramento dell'immagine percepita del francese presso l'opinione pubblica attraverso iniziative rivolte a tutta la cittadinanza, con l'appoggio di personalità del mondo della cultura, dell'economia e delle istituzioni.

A proposito del punto c) si è in parte già detto. La nostra associazione ha cercato di sensibilizzare i colleghi e le famiglie facendo sentire la propria voce anche mediante interventi ed articoli spediti alle redazioni dei quotidiani, oltre ad aver preso contatti diretti con gli Assessori alla Formazione e all'Istruzione della Provincia di Torino e della Regione Piemonte chiedendo di appoggiare le nostre richieste di abrogazione dell'articolo 25. L'Assessore alla Regione Piemonte si è dimostrata sensibile alle nostre istanze ed ha sollecitato la Giunta Regionale «a farsi promotrice presso il MIUR di azioni volte alla modifica della norma in questione, *lesiva degli interessi piemontesi*».

In ultima istanza, nell'estate del 2006, è stata consegnata al Ministro Fioroni una lettera contenente la ferma richiesta dell'abrogazione dell'articolo 25.

Durante questi ultimi mesi, la nostra azione si è concentrata sui primi due punti, cioè la richiesta del ripristino delle tre ore d'insegnamento nella secondaria di primo grado e dell'introduzione della seconda lingua nella secondaria superiore. Abbiamo sottoposto all'attenzione di tutte le altre associazioni di lingue (Lend, Anils, Anilt, Anif...) e degli organismi linguistico-culturali ufficiali presso le Ambasciate dei paesi stranieri un documento da noi stilato "*Emergenza seconda lingua straniera nella scuola italiana*", in vista di un'azione congiunta.

*Riteniamo, infatti, che sia opportuno raccogliere le forze di tutte le associazioni del settore, senza distinzioni di lingua, per intraprendere delle iniziative unitarie di forte sollecitazione e di proposta.*

Nel documento si motivano le ragioni di queste aspettative, si dichiara l'intenzione di darne la massima diffusione presso l'opinione pubblica (attraverso giornali, riviste, ed enti culturali) e presso gli ambienti e gli organismi scolastici istituzionali e non (sindacati, enti territoriali e periferici di gestione della scuola, associazioni varie).

Il fine ovviamente è di richiamare ad alta voce l'attenzione del Ministro, non limitandosi ad inviare l'ennesima petizione, ma sensibilizzando una fetta di cittadinanza alle istanze rappresentate nel documento e dando ad esse il massimo della diffusione. Si auspica, in tale modo, che le esigenze manifestate possano essere considerate serie e credibili dal soggetto politico decisionale.

Al di là dei risultati concreti che si potranno raggiungere, consideriamo della massima importanza la necessità di porre l'attenzione alle problematiche dell'insegnamento delle lingue straniere e l'urgenza di porsi come interlocutori vigili rispetto a scelte che sono sembrate, talvolta, non sufficientemente ponderate e, paradossalmente, in aperto contrasto con le direttive dell'Unione Europea.

Per quanto riguarda la rivendicazione dello status di seconda lingua straniera che spetta al francese in Piemonte, va sottolineato come questo ruolo privilegiato sia ormai pienamente riconosciuto - anche se troppo spesso rimasto lettera morta - dalle istituzioni scolastiche della nostra regione, come testimonia il seminario di studi del 20/11/2006 su *“Imparare il francese in Piemonte: una scelta vincente”*, organizzato, oltre che dal Consolato francese, dall'U.S.R. Piemonte e dalla Regione Piemonte, nel corso del quale i massimi dirigenti di questi enti ed esperti dei rapporti tra Francia e Italia hanno documentato i motivi per i quali il francese rappresenta un'importante risorsa culturale e professionale per lo studente residente in Piemonte. Tuttavia, le informazioni in questo senso non sempre raggiungono l'utenza, le famiglie degli studenti, che, spesso, non sono adeguatamente informate delle opportunità di studio e di

lavoro che si renderebbero disponibili per i loro figli. L'esperienza della partecipazione a stages oltrefrontiera organizzati dalle scuole professionali, dagli istituti tecnici, oramai estesa anche ai licei, è la punta di un iceberg di cui spesso non si ha notizia, perché non c'è l'abitudine fra i docenti di lingua francese a pubblicizzare le tante, molte iniziative di qualità che vengono portate avanti.

Dagli scambi epistolari ai gemellaggi fra scuole, dai progetti europei Comenius e Lingua, dagli stages ai progetti di attività in DNL, finanche al teatro in lingua, gli studenti che imparano il francese sono sollecitati dai loro docenti che ritengono prioritaria e formativa l'opportunità di far praticare la lingua in contesto reale. Non parliamo poi della quantità di certificazioni linguistiche DELF che, ai vari livelli, sono ottenute ogni anno dagli studenti, torinesi e cuneesi in particolar modo, e che entrano a far parte di quel bagaglio personale di competenze fruibili in futuro per il proseguimento degli studi o l'immissione sul mercato del lavoro.

Di tutte queste svariate e numerose attività in francese e per il francese nelle nostre scuole, l'ANILF intende farsi portavoce in maniera sistematica non appena le forze glielo permetteranno, anche grazie alla diffusione di un notiziario di informazione e di collegamento tra gli iscritti.

Riteniamo anche che si debba organizzare qualche iniziativa di richiamo nei confronti dei dirigenti scolastici, alcuni spesso dimentichi del ruolo del francese in Piemonte. Proprio al fine di sollecitarli ad informare le famiglie degli studenti del valore aggiunto che la conoscenza del francese rappresenta in un territorio caratterizzato dai fortissimi legami economici e di studio con la Francia (numerose sono le convenzioni fra università francesi e piemontesi), la nostra associazione ha inviato nel gennaio scorso una lettera aperta ai Dirigenti Scolastici in cui si sottolineavano tutti i vantaggi dell'insegnamento della seconda lingua francese, intesa come grande risorsa culturale e professionale.

Un'ultima curiosità: durante il mese di luglio 2007 la stampa piemontese ha riportato una serie di notizie che sembravano riaprire la partita di un europeismo reale. Per prima, la "nascita" di AlpMed,

la maxiregione di 17 milioni di abitanti, costituitasi intorno alle Alpi Occidentali: un'iniziativa foriera di sviluppo in termini di trasporti, turismo, investimenti e mobilità.

Lo scorso 17 luglio il Ministro della Pubblica Istruzione, Giuseppe Fioroni, ha sottoscritto un importante protocollo di cooperazione con il suo omologo francese, M. Xavier Darcos: scopo dell'accordo è la reciproca conoscenza della lingua e della cultura dei due paesi anche attraverso *il potenziamento delle ore di insegnamento*, la cooperazione nella formazione del personale docente e dei dirigenti scolastici, l'intensificazione degli scambi tra le istituzioni didattiche.

Un leggero ottimismo poteva far sperare in un progressivo recupero dell'insegnamento della seconda lingua finalizzato in un'area geografica ben precisa qual è quella piemontese e ligure che hanno una vocazione trasfrontaliera. Ma per ora nulla è cambiato...anzi!

Le voci degli insegnanti ci riferiscono ben altre realtà: i docenti di seconda lingua della scuola media lavorano su di un numero di classi troppo elevato (mediamente 9 classi) per un tempo troppo limitato (2 "ore" settimanali /frazioni orarie dette "unità", spesso di 50 minuti). Risulta, pertanto, molto difficile raggiungere quegli obiettivi minimi che permettevano, ancora qualche anno fa, di presentare gli studenti agli esami DELF A1 e A2.

In tali condizioni è dunque a rischio la possibilità di far conseguire ai nostri studenti di scuola superiore di 1° grado un livello di certificazione linguistica, ancorché minimo. Non solo, ma anche la prova scritta dell'esame di conclusione del primo ciclo (la licenza media) corre il rischio di essere preclusa alla seconda lingua, (vedi *Circolare n. 28 del 15 marzo 2007* sull'esame di Stato conclusivo del primo ciclo di istruzione nelle scuole statali e paritarie per l'anno scolastico 2006-2007 – precisazioni ) al contrario dell'inglese che invece sembra meritevole di accertamenti seri e dignitosi. Il pericolo da scongiurare, contro il quale l'ANILF continuerà a battersi, è pertanto quello che le due lingue straniere, l'inglese e la seconda lingua straniera - nel nostro caso il francese - siano poste su piani di studio diversi, l'uno serio e l'altro come disciplina aggiuntiva, meno impegnativa e poco meritevole delle attenzioni degli esaminatori.



A questo proposito, la nostra associazione ha preso posizione contro la circolare n. 28 del 15.03.2007 con un documento in cui si stigmatizzava la scelta inopportuna di cancellare o di “annacquare” la prova di seconda lingua, penalizzante per l’insegnamento della seconda lingua comunitaria, qualsiasi essa sia, già ridotta alle due ore settimanali di lezione. L’ulteriore svilimento della prova d’esame non fa che confermare il poco peso dato ad un insegnamento linguistico, in piena contraddizione con gli orientamenti europei, dal protocollo di Lisbona in poi. Pertanto, i Collegi Docenti sono stati invitati a farsi portavoce del ripristino delle prove separate di lingua straniera, nel pieno rispetto della pari dignità delle lingue all’interno dell’Europa.

In questo quadro, appare sempre più necessario che l’ANILF concentri le sue azioni a difesa e per l’ampliamento dell’insegnamento della lingua transalpina nella scuola, tanto a livello regionale che nazionale. Per perseguire tali finalità precipue e prioritarie, l’associazione continuerà ad assumere il ruolo di:

- a) interlocutore assiduo, vigile e dinamico nei confronti di istituzioni nazionali, locali e dei singoli istituti scolastici;
- b) sostenitore di una valorizzazione d’immagine del francese rispetto all’utenza scolastica (inutile farlo nei confronti dei docenti che tale lingua insegnano);
- c) partner autorevole delle altre associazioni di docenti di lingue (perché, sugli obiettivi comuni, solo se si è uniti, si ottengono risultati apprezzabili).

Diamo voce a quello che facciamo, perché dando voce al nostro lavoro daremo forza alla lingua francese.



**Patricia Mari-Fabre**

Presidente API 06 (Association des professeurs d'italien des Alpes Maritimes)  
Professeur au Lycée International de Valbonne

### **La situation de l'italien dans l'Académie de Nice**

Limitrophe de l'Italie, l'Académie de Nice se doit, semble-t-il, de proposer parmi toutes les options possibles offertes au choix des élèves, l'enseignement de l'italien, à tous les niveaux du système éducatif, de l'école primaire au post-bac, dans le secteur public comme dans le privé.

Un rapide état des lieux (quelques chiffres seulement !) permettra d'appréhender concrètement la situation de l'enseignement de l'italien dans notre académie. Loin d'être préoccupante, cette situation pourrait cependant être plus confortable dans une région dont la géographie et l'histoire justifieraient à elles seules une demande plus grande de la part des familles en matière d'enseignement de l'italien.

Multiplier les raisons objectives d'étudier l'italien dans notre académie, persuader les familles que l'étude de cette langue ne peut qu'avoir des conséquences professionnelles et personnelles bénéfiques pour leurs enfants : voilà ce qu'il fallait faire, et ce que aussi bien les instances académiques que les organismes partenaires ou l'association des professeurs d'italien ont tenté de réaliser et continuent à y travailler, chacun à son niveau et avec ses moyens. Ce sera l'objet de la deuxième partie de cette intervention.

## 1- Etat des lieux dans l'Académie de Nice

- Effectifs en italien – année scolaire 2006-2007

### Secteur Public

	Alpes Maritimes	Var	Académie
1° cycle	11554	6122	
2° cycle général	8677	4945	
2° cycle professionnel	425	213	
2° cycle spécialisé	1		
CPGE	237	55	
STS	413	89	
<b>TOTAL</b>	<b>21307</b>	<b>11424</b>	
Section italien			
1° cycle	1127	470	
2° cycle général	840	161	
2° cycle professionnel	50		
<b>TOTAL section</b>	<b>2017</b>	<b>631</b>	

Si l'italien représente, au plan national, 4.3% des effectifs d'élèves (LV1, LV2 et LV3 confondues), et 5.1% en sections européennes ou internationales, en revanche, dans l'Académie de Nice, le pourcentage est de 14.6% (18.1% dans les Alpes Maritimes et 10.8% dans le Var) pour les LV1, LV2 et LV3.

A ces effectifs doivent être ajoutés les effectifs des élèves du secteur privé, ce qui nous donne un total de **36.685** élèves italianistes.

### Pour comparaison (en nombre d'élèves)

	Allemand	Anglais	Espagnol	Arabe	Langues régionales	Russe	Langues orientales
<b>général</b>	7681	145611	46251	178	929	308	211
<b>section</b>	489	1498	875				

(Source : site Académie de Nice)

- Outre l'offre traditionnelle en LV1, LV2 et LV3, l'Académie de Nice a mis en place un **dispositif plus particulier** de l'enseignement de l'italien, avec :

#### - 44 sections européennes

- 27 sections de collège
- 14 sections en lycée général et technologique
- 3 sections en lycée professionnel

#### - 4 sections internationales

- 3 sections de collège
- 1 section de lycée

- **Cycle III : nombre d'élèves étudiant l'italien dans les Alpes Maritimes**

	<b>2001-2002</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>
<b>CE2</b>	152	155	1377
<b>CM1</b>	1725	1114	1255
<b>CM2</b>	1477	1243	1178
<b>Total</b>	<b>3354</b>	<b>3512</b>	<b>3810</b>
		<b>11.47%</b>	<b>11.78%</b>

(source : tableau DOS)

Si l'italien représente au plan national 0.9% de l'enseignement des langues au primaire, dans les Alpes Maritimes, son taux est largement supérieur, puisqu'il est de 11.78%. On pourrait cependant espérer mieux dans un département si proche de l'Italie, et dans lequel les moyens humains existent (MAE du Consulat Général d'Italie, professeurs des écoles ayant obtenu la certification, etc.).

- **Les professeurs :**

- L'académie de Nice n'a pas de professeurs en sous-service ni de TZR sous-employés et manque même de professeurs d'italien titulaires (14 contractuels en octobre 2006), pour un total de 344.

PUBLIC+PRIVE		03-04	04-05	05-06	06-07
	<b>TOTAL</b>	<b>319</b>	<b>334</b>	<b>346</b>	<b>344</b>
	Total hors contractuels et vacataires	293	298	325	326

## 2 - Les perspectives pour l'italien dans l'Académie de Nice

- **Accord Darcos-Fioroni**

Signé le 17 juillet 2007, cet accord entend relancer et diffuser l'étude de l'italien en France et celle du français en Italie par les actions suivantes :

- promouvoir le plurilinguisme
- développer la dimension européenne de l'éducation.

Ce qui, dans cet accord, nous intéresse plus particulièrement -et de manière très directe- est la volonté d'augmenter les heures d'enseignement de la langue et de la culture du pays partenaire ainsi que l'enseignement dans cette même langue d'une ou plusieurs disciplines (DNL) .

- Ce qui m'amène à parler du **dispositif ESABAC**, conséquence logique de cet accord.

Expérimenté dans l'académie de Grenoble en partenariat avec la Vallée d'Aoste depuis quelques années, ce projet pédagogique transfrontalier s'est amplifié et s'est étendu à d'autres académies,

intéressées elles aussi par cette ouverture sur le pays voisin : Aix-Marseille, Nice, et tout récemment Montpellier ainsi que par les perspectives culturelles et professionnelles qu'elle offre aux élèves et étudiants.

Dans l'académie de Nice, 5 lycées ont donné leur accord pour entrer dans ce dispositif :

- Lycée Dumont d'Urville (Toulon)
- Lycée International de Valbonne
- Lycée Pierre et Marie Curie de Menton
- Lycée Masséna (Nice)
- Lycée Renoir (Cagnes/mer)

Tous ces établissements ont soit des sections européennes soit des sections internationales et le débouché naturel de tels enseignements semble être, entre autres, ESABAC.

Des partenariats ont été établis au cours de la dernière réunion à Annecy (27 septembre 2007) avec la province d'Imperia, le Piémont, et la Vallée d'Aoste de lycée à lycée. Nos élèves suivront donc un enseignement intensif en italien et dans une ou plusieurs DNL, selon un programme établi par les établissements partenaires, et seront temporairement scolarisés dans le lycée partenaire, pour un total de 800 heures d'exposition à la langue cible, et ce sur trois ans.

Lors du séminaire ESABAC à Annecy, a été évoquée la création d'un OFIJE (Office Franco-Italien de la Jeunesse) sur le modèle de l'OFAJE déjà existant pour les échanges franco-allemands, et cela me rappelle que lors du dernier colloque de l'Union Latine, en 2005 à Aoste, le groupe de travail n°4 (pilote par Manuela Vico) avait alors souhaité, outre la signature d'un accord de coopération linguistique franco-italien, ainsi que la création d'un ABIBAC (le nom ESABAC n'avait pas encore été trouvé !), la création d'un organisme semblable à l'OFAJE...Souhaitons que les conclusions de ce groupe de travail soient entendues dans leur intégralité et que nous voyions naître cet OFIJE !

## **L'IUT de Menton**

- Par ailleurs, il existe à Menton un IUT proposant aux étudiants un parcours bilingue diplômant permettant l'obtention d'un double diplôme franco-italien : soit la licence professionnelle LPSID en France, soit la *Laurea Statistica Matematica trattamento informatico dei Dati* en Italie.

## **Autres parcours universitaires**

- Cependant, d'autres perspectives s'ouvrent aux futurs étudiants de l'Université Nice-Sophia Antipolis, car un accord entre les universités de Gênes, Turin et l'UNSA devrait donner jour à un Plan Régional de l'Enseignement du Supérieur, qui faciliterait la mobilité des étudiants en accordant des ECTS aux élèves ayant suivi un parcours ESABAC.
- Le 4 décembre 2006 était signée une convention de coopération entre l'Université de Nice-Sophia Antipolis et la Chambre de Commerce Italienne, à l'occasion du prix Luciana Falotico 2006. Cette convention bilatérale de partenariat vise à renforcer l'insertion professionnelle des étudiants en France et en Italie, les échanges inter-universitaires, la création et la promotion de diplômes conjoints, la coopération avec le tissu économique euro-régional et l'élaboration de projets européens communs dont les projets INTERREG.
- Actuellement, on compte 75 conventions Erasmus de partenariat avec 25 universités italiennes ; les liens de coopération se sont récemment intensifiés avec les universités de Gênes, Turin ainsi qu'avec le pôle universitaire de Cuneo. Fondée sur des intérêts communs en plus d'une proximité géographique, cette coopération inter-universitaire couvre l'ensemble des disciplines académiques. Elle s'articule autour de formations codiplômantes mais aussi autour de formations professionnalisantes associées à la mise en œuvre de



structures facilitant l'accès aux stages en entreprise et à la mobilité des étudiants et des enseignants.

### **Autres projets européens**

- Toujours dans le cadre d'INTERREG III, le projet « La Riviera », cofinancé par l'Europe dans le cadre de la coopération transfrontalière, est destiné à harmoniser et à expérimenter un système transfrontalier pour l'emploi ; il a pour partenaire la province d'Imperia. Le GRETA de Sophia Antipolis a été chargé de conduire une activité « formation en langue italienne et/ou française en présentiel et à distance », et doit créer une plate-forme. Pour cela, il est fait appel aux professeurs d'italien des Alpes Maritimes qui devront expérimenter dans leurs classes de collège et de lycées les outils de communication réalisés dans ce cadre et permettant l'échange et la mobilité professionnelle.
- Le protocole d'accord entre le Rectorat de l'Académie de Nice et la Direction Générale de la région Piémont, signé le 19 octobre 2005, prévoit en particulier la mise en place d'un réseau transfrontalier d'établissements capables de travailler ensemble à des projets européens.  
A ce jour, le réseau manque d'un financement.
- Des contacts sont pris avec la Ligurie, dans l'objectif, à terme, de réactiver un ancien protocole d'accord.

### **Autres ressources**

- Le centre Franco-Italien, dans les locaux du CRDP de Nice, héberge le portail national de l'italien en France, Portitalia ; ce portail est une mutualisation de tous les sites académiques sur l'italien, auxquels s'ajoutent les sites partenaires reconnus par l'Inspection Générale d'Italien (adresse : [www.portitalia.fr](http://www.portitalia.fr)).
- Les rencontres poétiques du Centre Méditerranéen de Cap d'Ail et les rencontres transfrontalières de Théâtre Mythologique permettent aussi aux élèves des écoles

élémentaires, des collèges et des lycées de rencontrer de jeunes italiens de leur âge, autour de Jean Cocteau. Sont concernés par ces échanges les Alpes Maritimes, le Piémont et la Ligurie.

- Le Monastère de Saorge, dans la vallée de la Roya, est aussi une résidence d'artistes ; l'association des Fioretti, qui gère les activités culturelles du monastère (concerts, rencontres d'artistes), oriente les activités interculturelles du Monastère sur le transfrontalier, et les artistes en résidence au Monastère peuvent intervenir dans les établissements scolaires de la Vallée de la Roya, de la Bevera et jusqu'à Menton, pour l'instant.
- Par ailleurs, une bonne entente entre le Consulat Général d'Italie à Nice, le Coalcit de Nice et l'Association des Professeurs d'Italien des AM nous a permis de réaliser des actions de promotion culturelle : rencontres d'écrivains, de poètes, ou bien des actions de promotion de l'enseignement de l'italien avec un concours commun autour de la naissance de Garibaldi, etc.
- Les comités de lecture lycéens, dans le cadre du festival du premier roman de Cuneo et de la manifestation *Scrittoringità*, sont actifs dans notre académie, et donnent l'occasion à nos jeunes lecteurs de rencontrer les auteurs des romans lus en classe ou à titre individuel.
- Pour finir, le futur sommet franco-italien qui se tiendra à Nice le 30 novembre, décrit comme une réunion politique majeure qui travaillera sur les infrastructures bilatérales, l'énergie et l'union de la Méditerranée, devrait donner à l'italien et à son image un coup de fouet dont nous espérons qu'il aura des répercussions positives sur notre discipline et sur l'enseignement du français en Italie.

## **Conclusion**

Le tableau est loin d'être exhaustif, mais il présente une académie qui travaille, à tous les niveaux de l'enseignement, dans le transfrontalier, et qui espère d'une part profiter pleinement des nouvelles dispositions européennes, et d'autre part voir se

développer l'enseignement de l'italien dans les autres académies françaises avec autant de vigueur ; ce qui n'est possible que grâce au soutien et au concours de toutes les instances académiques et à l'investissement des professeurs.









